SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

PLU
Plan Local d'Urbanisme

Ville de Coignières

4.4 - Règlement - Dispositions applicables au patrimoine bâti

REVISION

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 10/04/2025

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création :02/02/2024 Date de mise à jour :24/01/2025 Date d'édition :24/01/2025

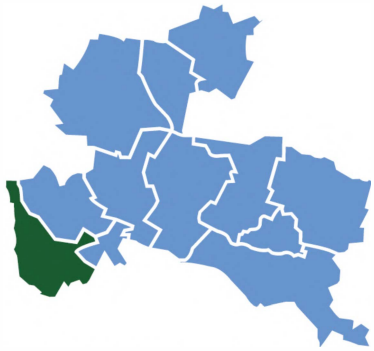

COIGNIERES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

SQY • Direction de la communication - Création graphique : A. Saffre

COIGNIERES

CO0063

Gibet

Maison édifiée en 1788

38, route Nationale 10

Références cadastrales:
AO n° 87 et 88

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison positionnée à l'alignement de la RN 10, construite en pierre meulière jointée en rocaillage, encadrement des fenêtres en bandeaux blancs, marquise et toiture en tuiles plates de pays, cheminée en briques.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. En cas de création d'ouverture pour les véhicules, celle-ci devra être réalisée en lieu et place de la précédente sur la façade sur rue sous le linteau de bois qui est encore visible. Permettre la démollition en cas de projet d'ensemble.

COIGNIERES

CO0112

Gibet

Maison de village dite La Mamounia édifiée avant 1788

34 RN10

Références cadastrales:
AO n°22

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne ferme (auberge / épicerie) accueillant un restaurant au rez-de-chaussée anciennement dénommé "La Mamounia", avec ouvertures rectangulaires regulières et toit à double pan en tuiles mécaniques et cheminée en brique. Porche permettant l'accès à la parcelle située à l'arrière du bâtiment.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, le grand porche, les cheminées, les percements ainsi que les toitures. Permettre la démolition dans le cas d'un projet d'ensemble. Se référer à l'OAP Forum Gibet.

COIGNIERES

CO0061

Village

Bâti ancien de la mairie édifié en 1881

1, place de l'église Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 72

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construite en 1881, cette ancienne mairie-école construite à l'origine en roccaille et meulière enduite présente une symétrie au niveau de sa façade principale, encadrement des menuiseries en bandeaux. A l'époque l'instituteur occupait en même temps les fonctions de secrétaire de mairie.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver les volumes, les matériaux, les modénatures, les percements d'origine. Dans le cas de travaux d'entretien ou de rénovation, le bâtiment sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0002

Village

Mairie

8, rue des Étangs

Références cadastrales:
AC n° 72

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Ancienne extension de l'école, le bâtiment se compose d'un bâtiment principal qui date de 1934 construit en meulière.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Préserver d'ordonnancement des façades. Conserver les volumes, les matériaux et les modénatures. Dans le cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâtiment sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

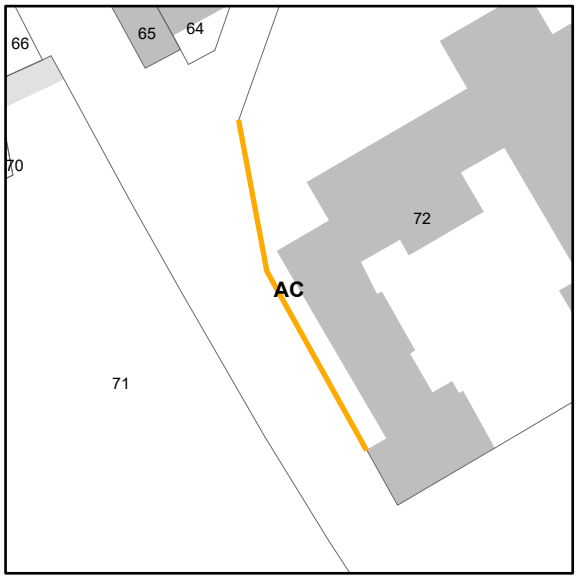

CO0064

Village

Mur de clôture et grille datant de 1881

10, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 72

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé, il participe à la qualification de l'espace public.

Prescription :
Les murs anciens en pierre et les grilles en barreaudage ancien seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limité à une ouverture de 2,5 m maximum par parcelle . En cas de dégradation/ entretien/restauratiion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

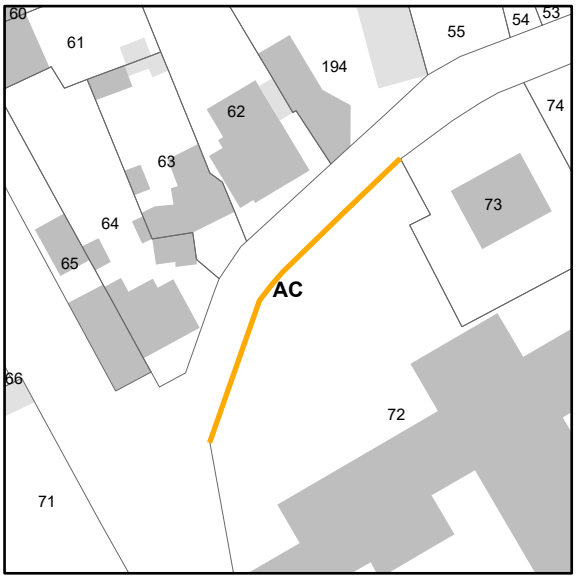

CO0065

Village

Mur de clôture édifié avant 1788

10, rue des Etangs (rue des Merciers)

Références cadastrales:
AC n° 72

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limité à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m.En cas de dégradation/ entretien/restauratiion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. L'emploi du ciment gris est proscrit.

COIGNIERES

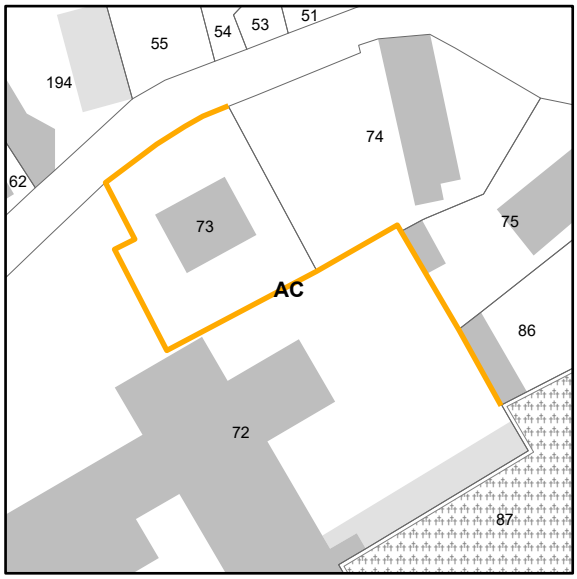

CO0100

Village

Mur de clôture édifié avant 1819

10, rue des Etangs et 3, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 72, 73, 74, 75 et 86

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté partiellement d'un chapeau maçonné. Côté rue la meulière est surmontée d'une partie à claire-voie en bois. Ce mur a fait l'objet de travaux de rénovation en 2012 puis en 2023.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauratiion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. L'emploi du ciment gris est proscrit.

COIGNIERES

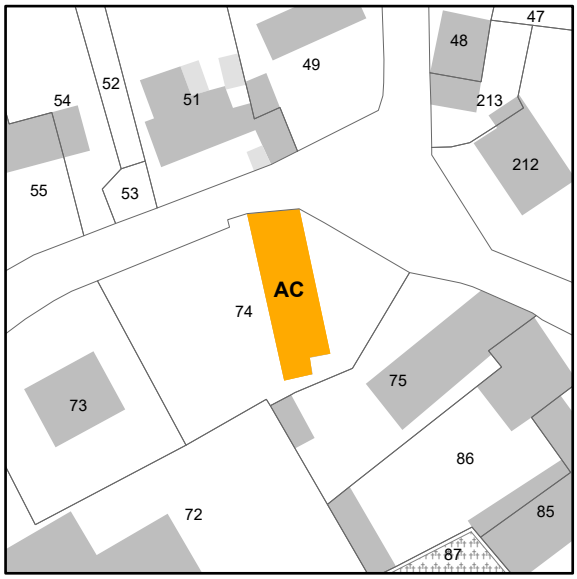

CO0030

Village

Maison de village édifiée avant 1788

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière de plan rectangulaire construite perpendiculairement à la rue et ouvrant sur une cour, elle se compose d'un seul niveau plus un comble. La façade est caractérisée par les encadrements des baies et les lucarnes dont une dite capucine et deux autres sur la façade arrière de type jacobine. La toiture est en tuiles plates de pays et les cheminées en brique.

Prescription :
Ne pas démolir.Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public, Conserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs, les volumes, les matériaux et le type de couverture. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. La composition paysagère du jardin sera conservée, tout arbre abattu sera remplacé à équivalent.

COIGNIERES

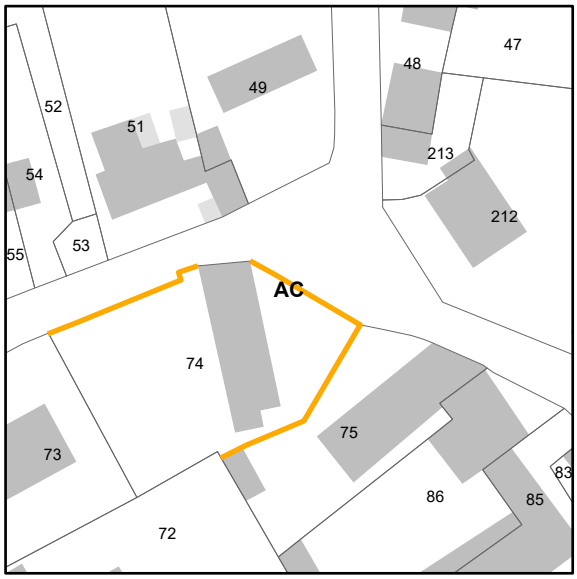

CO0031

Village

Mur de clôture édifié aux XIXe et XXe siècles.

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière qui a un rôle dans la qualification de l'espace rural. La partie ouest en brique a fermé un espace historiquement ouvert avec un accès à une mare. La partie du mur donnant sur la parcelle AC 75 est composée d'une couverture en tuiles mécaniques et tuiles de pays.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à 2,5 m maximum par parcelle. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

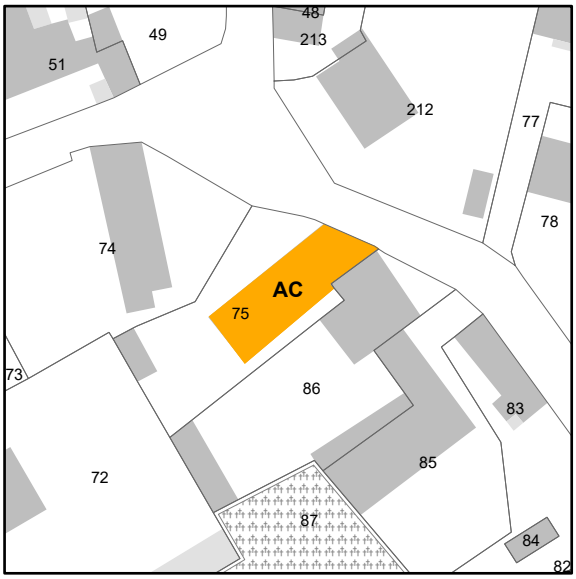

CO0029

Village

Maison de village édifiée après 1819

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière implantée perpendiculairement à la rue, elle est construite en R+1 avec un comble. Sa façade principale est caractérisée par des fenêtres avec des linteaux en bois et deux lucarnes dites capucine, cheminée en brique et toiture en tuiles plates mécaniques de pays.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur des façades (matériaux, ouvertures et volets) et les modénatures. Conserver les pans de couverture en tuiles plates de pays, la cheminée, le porte grenier et préserver le jardin.

COIGNIERES

CO0078

Village

Mur de clôture édifié après 1819

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en meulière jointoyé à la chaux aérienne "ton pierre" surmonté d'une claire-voie en fer forgé.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

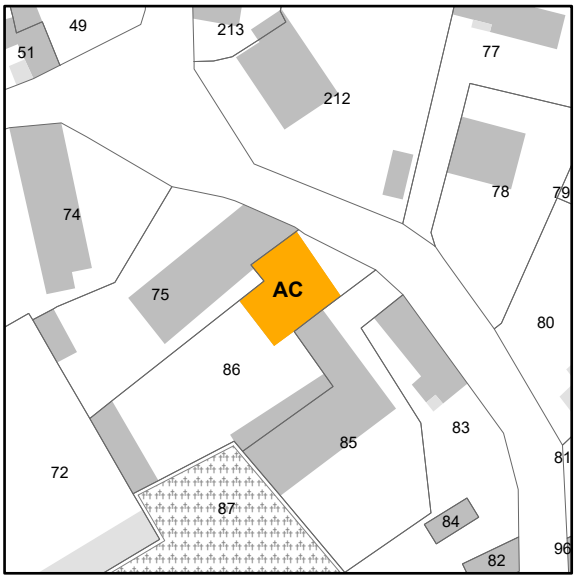

CO0028

Village

Maison de village édifiée avant 1788

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière jointoyée en rocaille, de plan rectangulaire construite en R+1, elle est construite en retrait par rapport à la rue. Modénature en relief blanc encadrant les ouvertures. Ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs remaniements au fil du temps.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public, l'identité architecturale, volumes, aspect extérieur des façades (matériaux, modénature) et type de couverture (tuiles plates). Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées). En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0086

Village

Mur de clôture édifié après 1819

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté - sur une partie donnant sur rue - d'un chapeau maçonné et d'une partie bois pour la portion donnant sur la rue. Pour la partie donnant sur la parcelle AC89 la couverture du mur est en tuiles de pays.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

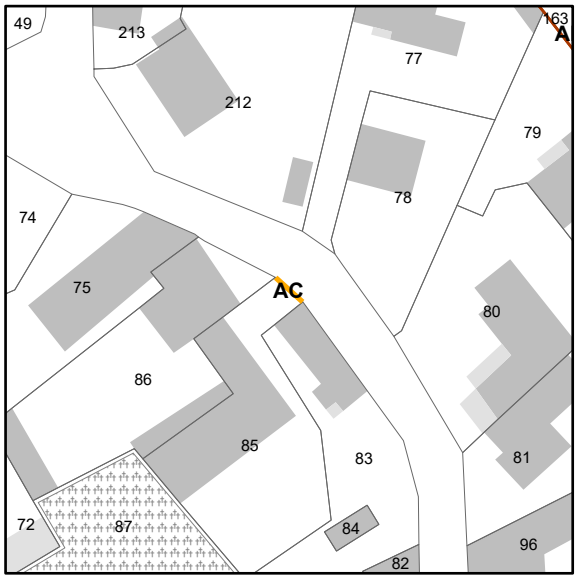

CO0085

Village

Mur de clôture édifié après 1819

7, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 85

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

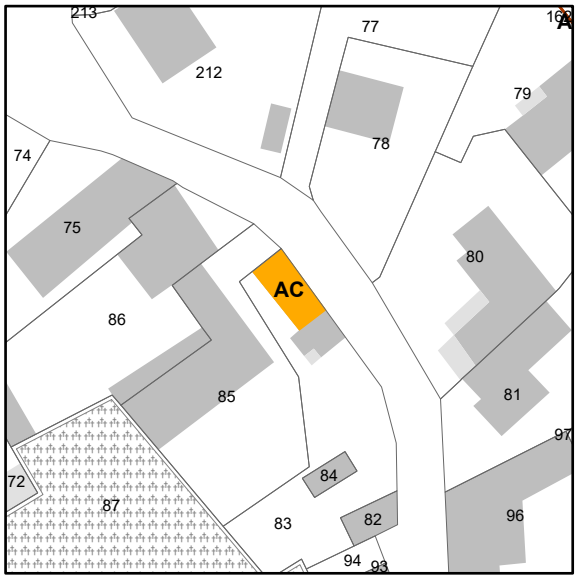

CO0026

Village

Maison d'habitation édifiée avant 1788

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 83

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière, avec une implantation à l'alignement sur rue.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, une évolution pourra être autorisée en façade arrière. En cas de travaux l'identité architecturale sera conservée (aspect extérieur, toiture, tuiles plates, couleur et proportions des encadrements, percements...), le bâtiment sera débarassé des éléments qui le dénaturent et les éléments anciens serviront de référence. Préserver la composition paysagère du jardin, tout arbre abattu sera replanté à équivalent.

COIGNIERES

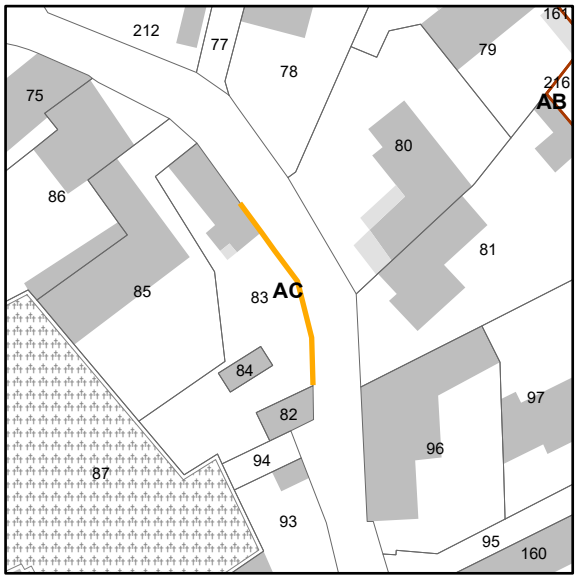

CO0027

Village

Mur de clôture édifié après 1819

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 83

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

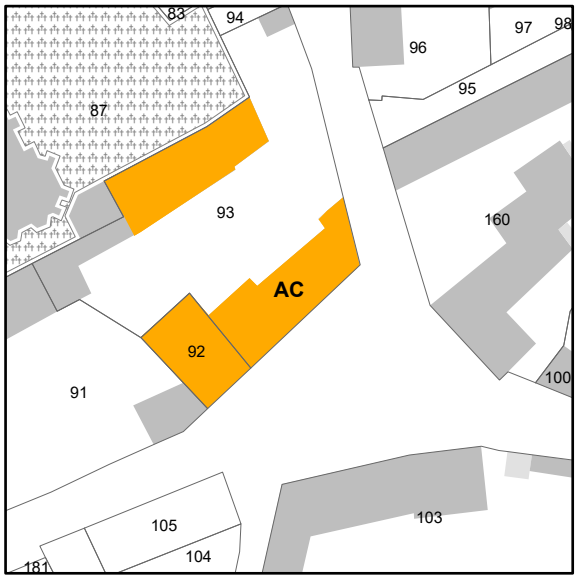

CO0023

Village

Maison de village de 1773

24, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 92, 93

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ensemble de maisons en pierre meulière datant de 1773, construite en dégradé de hauteur et autour d'une cour partiellement plantée, façade principale avec des baies encadrées et une grande porte de grange, c'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.

Prescription :
Démolition proscrite sauf dans le cadre d'un projet d'intérêt public. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public et la cour. Préserver les arbres de haute tige. Conserver les hauteurs existantes, le portail et le mur en pierre, le type de couverture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence .

COIGNIERES

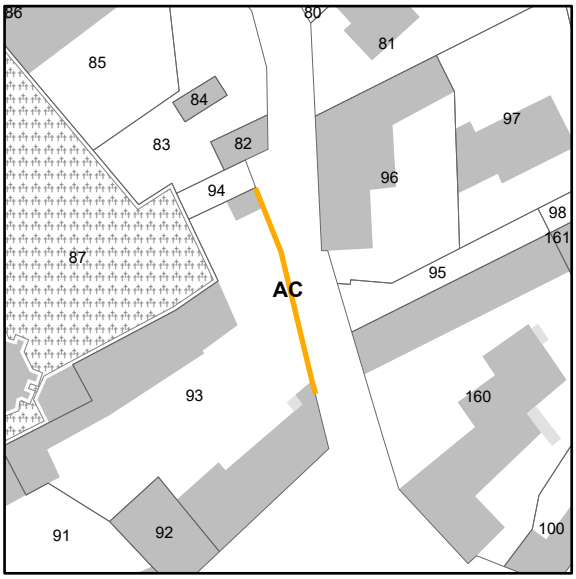

CO0077

Village

Mur de clôture édifié avant 1788

1, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 93

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux, surmonté d'un chapeau maçonné (historiquement en chaume puis en tuiles de pays).

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

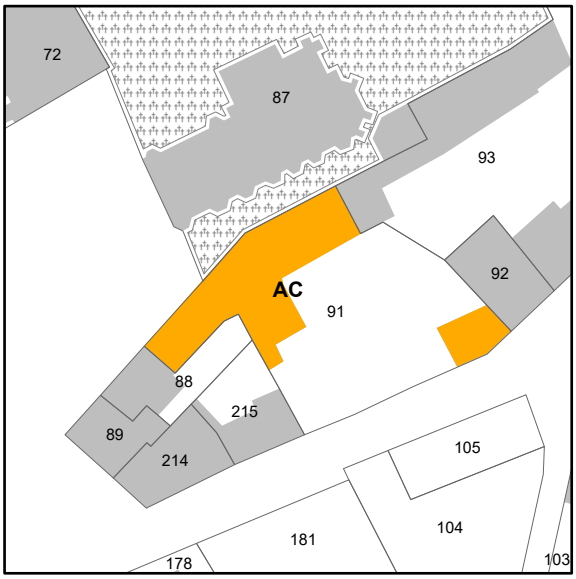

CO0006

Village

Presbytère

3, place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 91

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Bâtiment en pierre meulière ton pierre qui se compose de deux corps de bâtiments avec une cour au milieu, il participe à la qualification de l'espace public au cœur du village. Le bâtiment sur rue est antérieur à 1788, les autres datent d'entre 1788 et 1819. La toiture est historiquement composée de tuiles plates de pays panachées dans des tons bruns-rouges.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux, modénature, rythme des façades), le type de couverture (tuiles plates). Autoriser une surélévation et une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment pour les percements. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

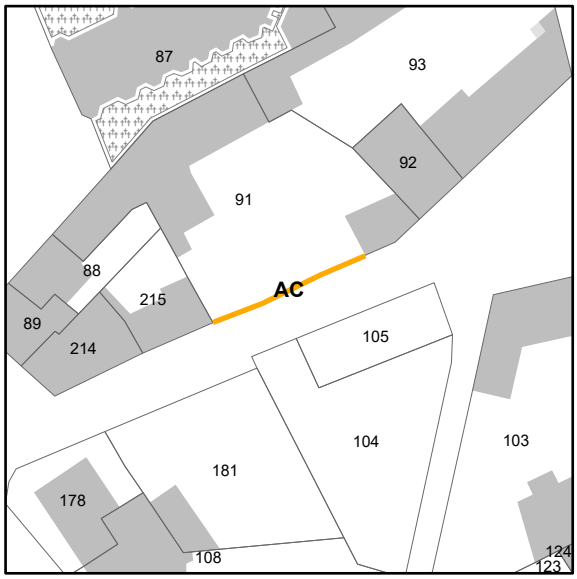

CO0060

Village

Mur de clôture édifié avant 1788

Entre le 26 et le 32, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 91

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé ton pierre surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

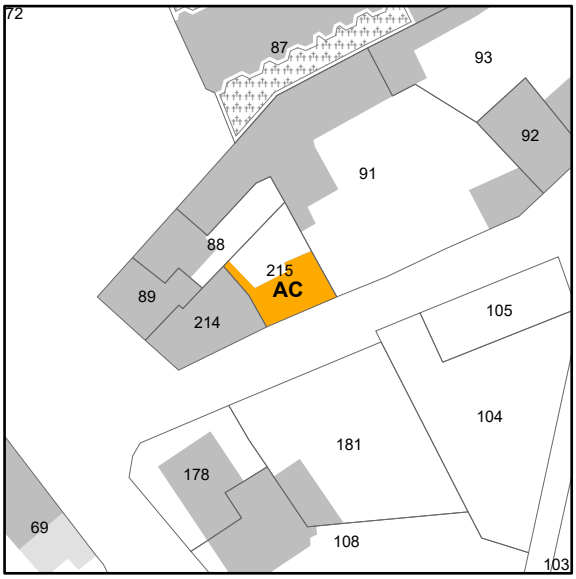

CO0104

Village

Ancien presbytère - partie est antérieure à 1788 et partie ouest édifiée après 1819

32, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 214

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
bâtisse de plein-pied avec percements plus hauts que large et porte cochère, toit à 2 pans et tuiles plates de pays panachées brun-rouge. Bâtiment composé de 2 volumes : un bas avec porte cochère en bois (édifiée après 1819), un bâti plus haut antérieur à 1788 avec fenêtres et volets qui présentait historiquement une cheminée en briques.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes et hauteurs, les matériaux et modénatures et la porte cochère. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants, réinstaller les volets. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0093

Village

Maison de village avec commerce historique en RDC édifiés avant 1788

6, place de l'église / 34 rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n°214

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'angle a étage avec commerce en rez-de-chaussee, toit à 3 pans en tuile plate. Façades enduites claires, volets de bois peint, corniche et linteaux. Cette maison apporte un caractère important et structurant à la place de l'église et qualifie l'espace public.

Prescription :
Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes (hauteur), les matériaux de façade et de toiture.
Les dispositifs d'enseigne devront être discret et laisser la façade apparente.
En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants.
En cas de travaux d'entretien/rénovation, le bâti sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

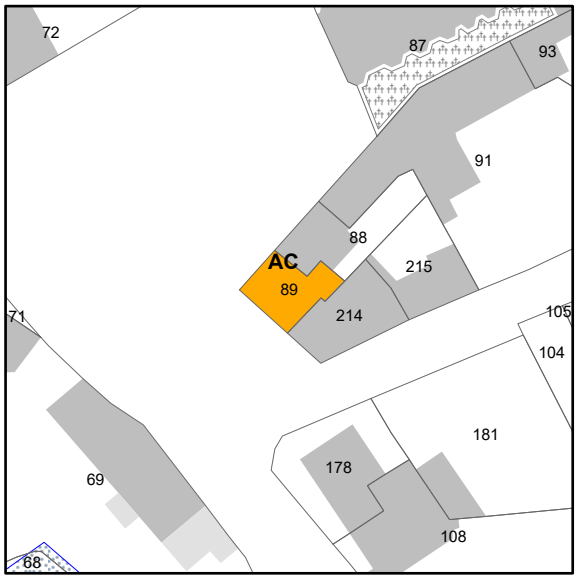

CO0007

Village

Maison de village édifiée avant 1788

5, place de l'Eglise

Références cadastrales:
AC n° 89

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Cette construction avec parement en rocaillage de pierre meulière se distingue par une façade particulièrede style 1900 (les emprises datent de 1788, probablement reconstruite ultérieurement dans le style actuel). Les différentes modénatures mises en avant permettent une lecture lisible de la façade. La toiture est en tuiles de pays de tons bruns-rouges et la cheminée en briques. Cette maison apporte un caractère important et structurant à la place de l'église.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'alignement des façades sur l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, modénatures et ouvertures à 6 carreaux), l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/ Réfection de la toiture : remaniement à privilégier afin de conserver les matériaux et couleurs d'origine.

COIGNIERES

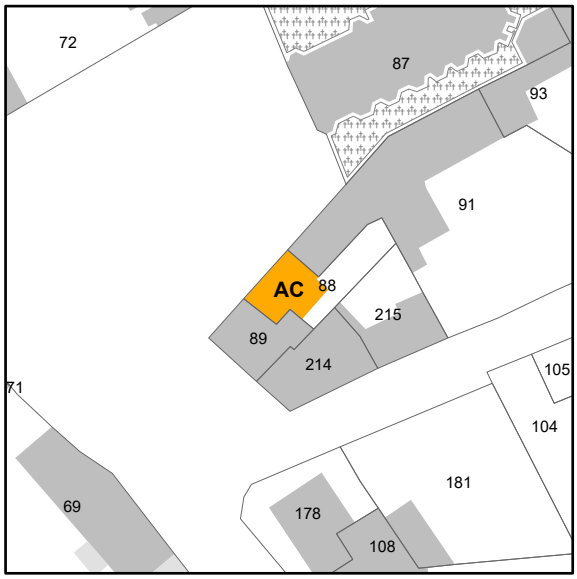

CO0152

Village

Maison de ville antérieure à 1788

4, pl de l'église

Références cadastrales:
AC n°88

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de ville à un étage, toiture à deux pans en tuiles de pays, ouvertures carrées en RDC, linteaux et volets blancs. Modénatures blanches qui encadrent les fenêtres et le bâtiment. Enduit en ciment ton pierre.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux, modénature, rythme des façades), le type de couverture (tuiles plates). Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénture, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

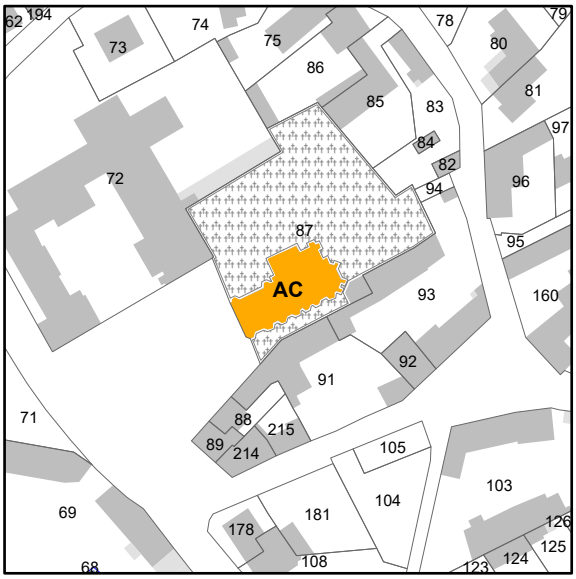

CO0001

Village

Eglise (XIIe, XVIe, XIXe siècles)

3, place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 87

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Cette église à façade en meulière jointoyée à la chaux aérienne ton pierre et toiture en ardoise, est caractérisée par la verticalité de sa façade prolongée par le clocher érigé en 1868. A l'intérieur de l'église, la nef certainement romane est ouverte sur un chœur et sur une chapelle seigneuriale qui datent du XVIe siècle. La voûte nervurée en forme d'étoile de la chapelle est caractéristique de l'art gothique flamboyant. L'église fait l'objet d'une demande de classement en cours d'analyse auprès de la DRAC.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'aspect/Seuls sont autorisés les travaux d'entretien et de restauration. Les matériaux anciens d'origine serviront alors de référence. Préserver l'espace vert, l'alignement d'arbres ainsi que l'ouverture du parvis.

COIGNIERES

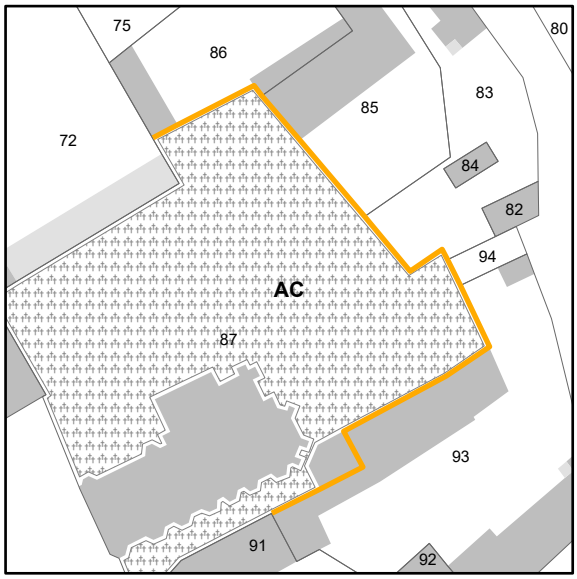

CO0092

Village

Mur de clôture (une partie antérieure à 1788, l'autre avant 1819)

2, place de l'église Saint-Germaine d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 83, 85, 86, 87 et 93

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyée à la chaux aérienne ton pierre surmontée par endroits d'un chapeau maçonné ou de tuiles. Le mur au sud présente également une grille en fer forgé très ancienne à préserver.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

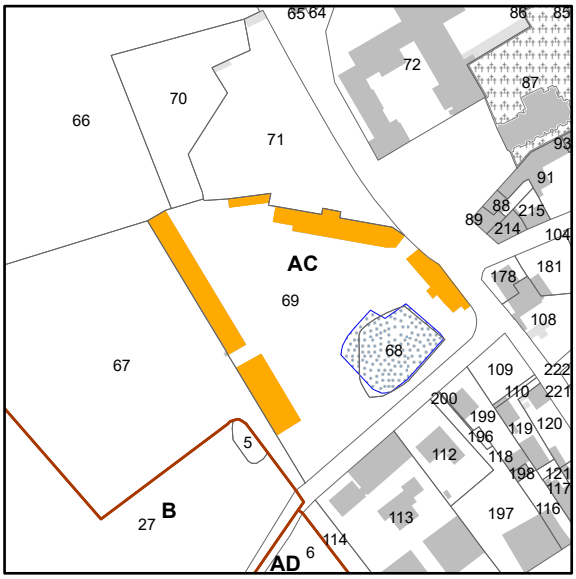

CO0008

Village

Ferme

7, rue des Étangs.

Références cadastrales:
AC n° 68, 69 et 71

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique, Architectural et urbain

Description :
Ancien logis des seigneurs de Coignières qui compte des bâtis très anciens (768-1208). Ensemble de 5 bâtiments conçus autour d'une cour qui comporte une mare. Construite en pierre meulière, elle est aujourd'hui utilisée comme habitation et ferme, ce corps de ferme rappelle et confère au cœur du village son caractère rural. La composition paysagère du jardin et la présence d'une mare participent à l'intérêt du site.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des murs et des bâtiments par rapport à l'espace public. Conserver l'aspect extérieur (matériaux et modénature). Conserver le type de couverture (tuiles plates de pays brun-rouge). Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

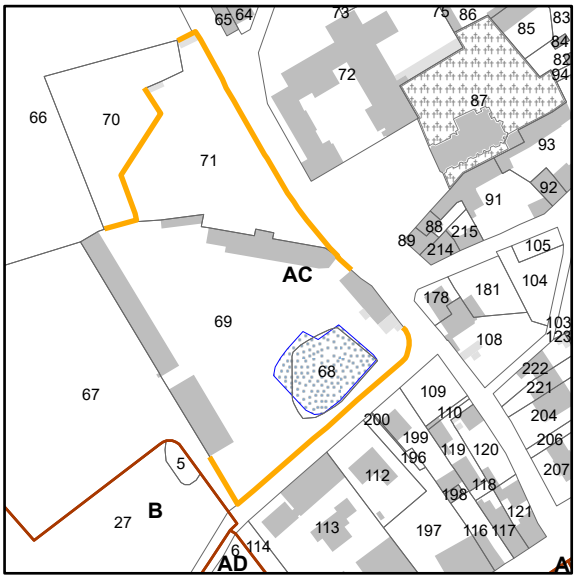

CO0009

Village

Mur de clôture

7, rue des Étangs

Références cadastrales:
AC n° 69, 70 et 71

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière enduit en blanc et surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0043

Village

Maison de village antérieure à 1788

12, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 65

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de forme rectangulaire enduite en blanc, implantée à la limite de propriété et ouverte sur deux façades dont le pignon. La cheminée est en briques, les volets en bois et toitures en tuiles anciennes.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, le rythme des ouvertures et les toitures. L'enduit classic sera proscrit au profit d'enduits et parements anciens. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Réfection de toiture : privilégier le remaniement pour conserver les matériaux et couleurs.

COIGNIERES

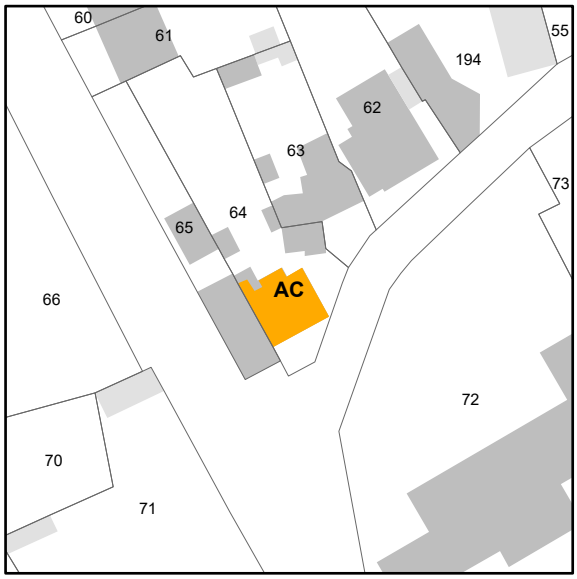

CO0042

Village

Maison de ville édifiée en partie avant 1788 puis avant 1805

14, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 64

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Achitectural et urbain

Description :
Maison en rocaille de meulière jointoyée à la chaux aérienne teintée naturellement avec du sable rose. Elle présente des ouvertures sur son pignon, encadrements des menuiseries en bandeaux tournants, appuis de fenêtres en brique et des rembardes aux fenêtres. La toiture est en tuiles mécaniques d'époque, la cheminée en brique et les volets en bois à double battant.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, le rythme des ouvertures ainsi que la toiture. L'enduit sera proscrit. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. Les volets, rembardes de fenêtres, cheminées seront à conserver.

COIGNIERES

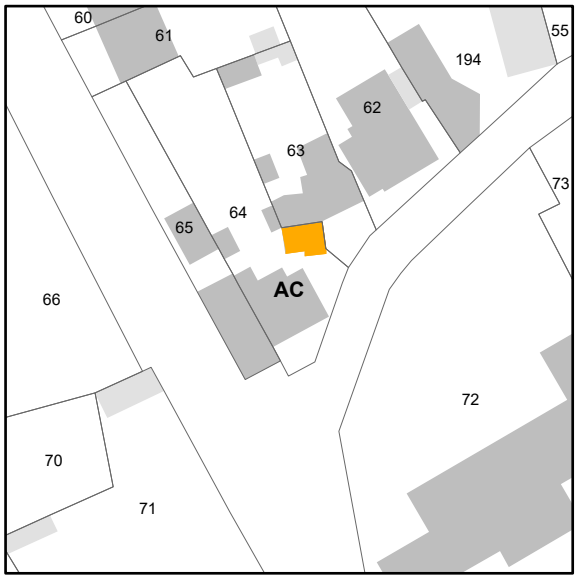

CO0087

Village

Dépendance

14, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 64

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Dépendance, édifiée avant 1788 et complétée d'un auvent réalisé vers 2010, en meulière de plain-pied avec toiture à un pan en tuiles mécaniques et porche

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments / Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que les toitures, conserver les hauteurs existantes / Conserver les implantations par rapport à la rue et par rapport à la cour. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

COIGNIERES

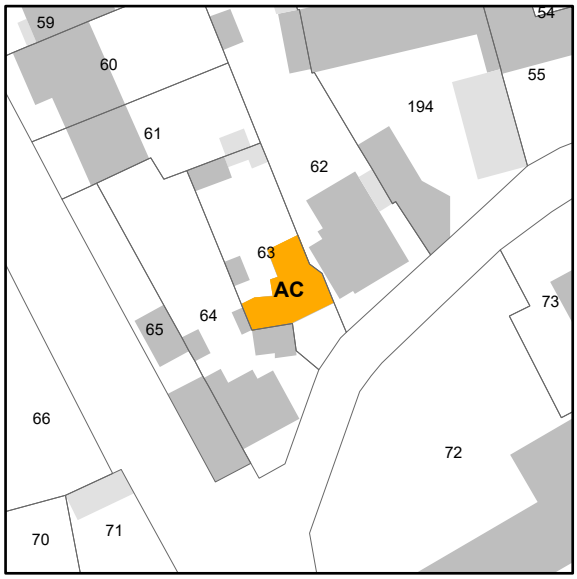

CO0089

Village

Maison de village édifiée après 1805

12, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 63

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'un étage à facade partiellement enduite, le reste en pierre aparente, baies verticales avec encadrements blancs et volets bois, toit en tuiles mécaniques de teinte orangée, à deux pans. Historiquement la cheminée était en brique et la façade en pierre meulière.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'aspect extérieur (matériaux), les hauteurs, les implantations par rapport à la rue et la cour et les volets battants. En cas de percements, respecter la couleur et les proportions des encadrements. Préserver le mur de clôture en pierre. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

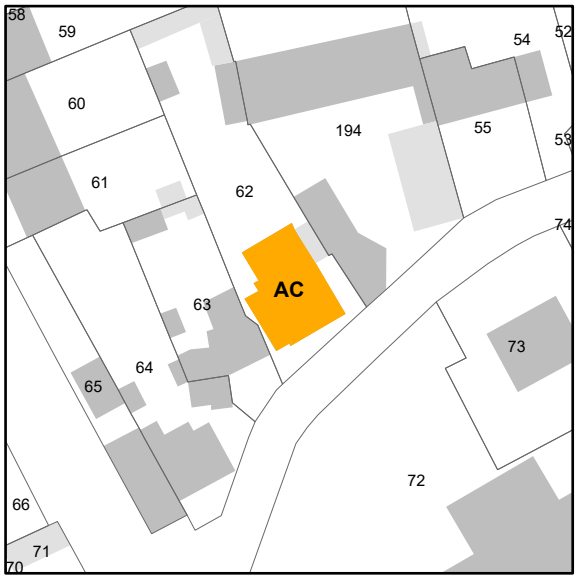

CO0041

Village

Maison de village édifiée après 1805

10, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 62

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en meulière, fenêtres à bandeaux tournants et volets en persiennes, balcon à l'espagnole avec garde-corps en fer. La toiture est en ardoises.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public/La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade ainsi que de toiture. En cas de travaux d'entretien/ rénovation, le bâti sera débarassé des matériaux raportés qui le dénaturent. Les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0040

Village

Ancienne ferme

8, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 194

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Les deux bâtiments quasi parallèles à la rue comprennent une habitation et une grange édifiés avant 1788 présentant une toiture en tuiles mécaniques, des menuiseries et volets bois et fenêtres à 6 carreaux. Cet ancien corps de ferme composé de trois bâtiments ouvre sur une cour intérieure, les façades sont ouvertes sur la cour et composée d'un enduit ancien à la chaux aérienne ton pierre. La cour est fermée par un portail métalique qui repose sur deux piliers. La dépendance est édifiée à partir du mur de clôture en pierre meulière

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à la rue et à la cour, les volumes, les hauteurs et l'aspect extérieur (matériaux, proportions et couleur des percements) et l'identité achitecturale des bâtiments. Conserver la porte de grenier. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence (faire réapparaître la meulière et utiliser de la chaux aérienne ton pierre).

COIGNIERES

CO0088

Village

Mur de clôture édifié après 1805

8, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 194

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre, servant de soubassement à une annexe ; il participe à la qualification de l'espace public.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

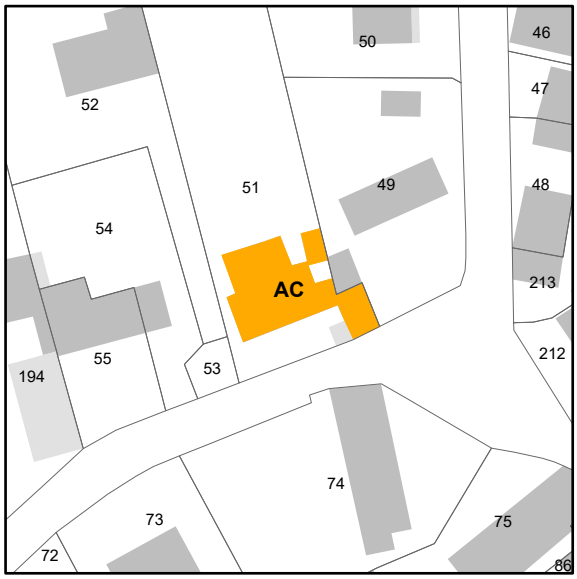

CO0038

Village

Maison de village édifiée pour partie avant 1788

4, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 51

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en rocaille de meulière construite en R+1, présentant des fenêtres à bandeaux tournants, une cheminée en brique et une porte de grenier.

Prescription :
Façades donnant sur l'espace public : Conserver l'identité architecturale et les matériaux de façade ainsi que l'implantation en maintenant le retrait par rapport à l'alignement. Maintenir les volets. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0039

Village

Mur de clôture

4, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 51

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière surmonté d'une grille à claire-voie en fer forgé, il participe à la qualification de l'espace public.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0037

Village

Maison de village édifiée après 1819

2, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 49

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison dont les façades sont enduites en blanc avec des volets battants de couleur bleu et des garde-corps en fer forgé. Ce qui caractérise cette maison c'est la tourelle qui se termine par une toiture à quatre pans et son implantation qui assure l'angle entre les deux rues.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'identitié architecturale, les volumes, les matériaux de toiture, façade, modénatures, gardes-corps et volets. Une extension respectueuse du bâti existant pourra être autorisée mais uniquement en RDC pour ne pas perdre l'attrait de la tourelle. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0122

Village

Mur de clôture édifié en partie avant 1788

2, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 49

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Muret en pierre meulière surmonté d'une grille en fer forgé et doublé d'une haie.

Prescription :
Conserver le mur, la grille et la haie. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0036

Village

Maison de village édifiée avant 1788

22, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 46

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en meulière construite perpendiculairement à la rue, sa façade est caractérisée par des menuiseries à bandeaux tournants et d'une lucarne dite rampante. Présence d'une cheminée ancienne.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des façades donnant sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les matériaux et la cheminée. Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale, notamment en matière de percements de toiture.

COIGNIERES

CO0035

Village

Maison de village édifiée avant 1788

20, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 47

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural t urbain

Description :
Maison en meulière, façade sur rue construite en retrait et caractérisée par les encadrements des menuiseries à bandeaux tournants. Historiquement les fenêtres présentaient des gardes-corps.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades donnant sur l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les matériaux/Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale, notamment en matière de percements de toiture.

COIGNIERES

CO0033

Village

Maison de village édifiée en 1805

14, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 213

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Petite maison en pierre meulière, implantée à l'alignement de la rue et qui est caractérisée par sa lucarne jacobine au centre de la façade.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades donnant sur l'espace public/Façade : Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux et ouvertures).

COIGNIERES

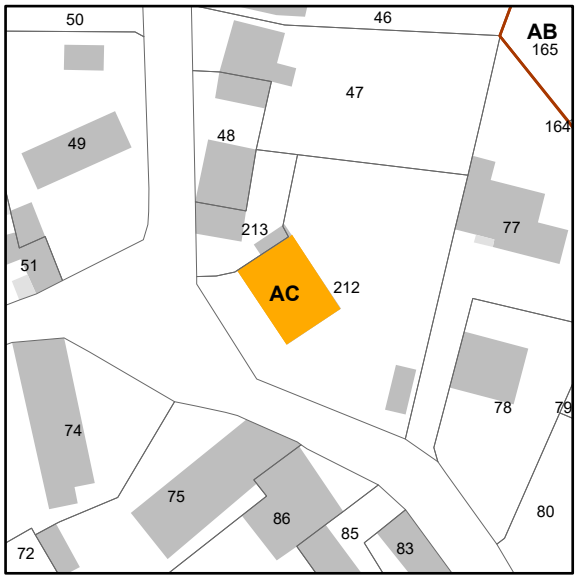

CO0032

Village

Maison bougeoise édifiée en 1902

16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 212

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Achitectural et urbain

Description :
Maison bourgeoise construite en 1902 en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade particulière, pierre d'angle. Les différents reliefs mis en avant permettent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une imposante lucarne. Les fenêtres présenent des gardes-corps en fer forgé. Présence d'une marquise en verre et fer forgé.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des façades visible depuis l'espace public. Façade donnant sur l'espace public : Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, toiture et ouvertures), Préserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées).

COIGNIERES

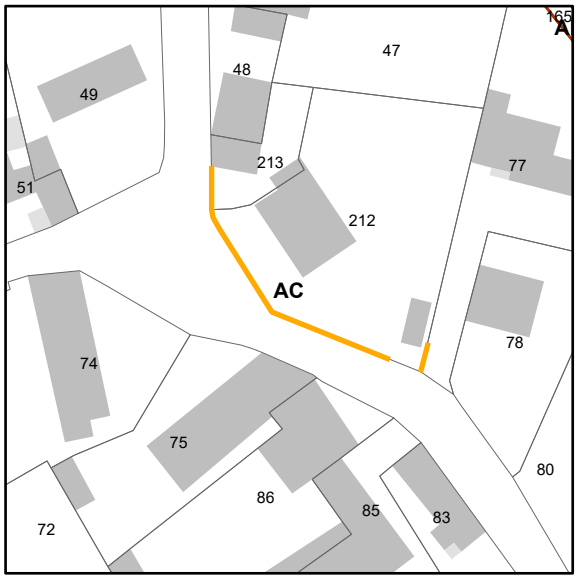

CO0034

Village

Mur de clôture

12bis, 14 et 16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 77, 212 et 213

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Muret en pierre meulière et surmontée de végétation.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

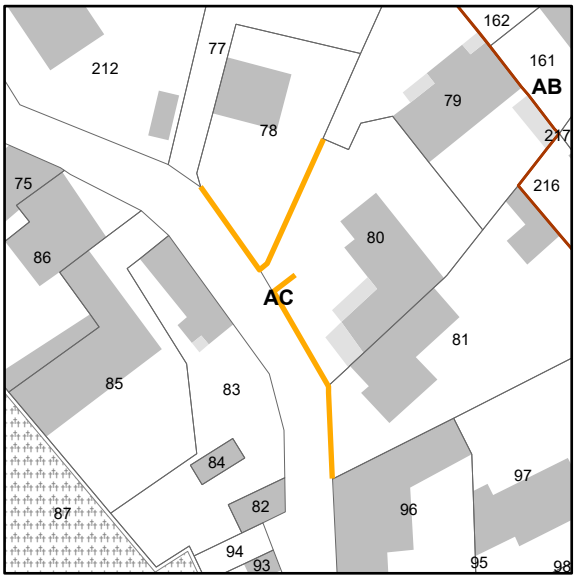

CO0025

Village

Mur de clôture

Du 8 au 12, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 78, 80 et 81

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierre meulière jointoyée à la chaux aérienne ton pierre qui qualifie l'espace public.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

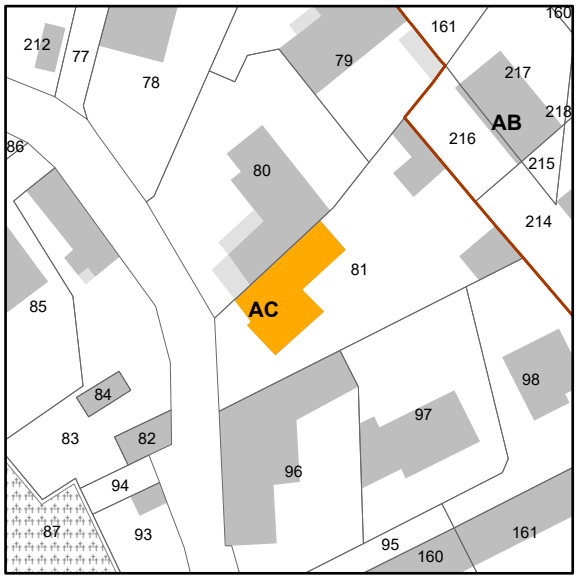

CO0103

Village

Maison à poulie construite après 1819

8 rue de Neauphle-le-Chateau

Références cadastrales:
AC n° 81

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison de ville ancienne à un étage et combles, qui présente une partie de sa façade en recul avec auvent en tuile, la seconde partie de façade est notamment décorée d'une poulie à l'étage. La façade est recouverte d'un enduit clair, les volets en bois et la toiture en tuiles plates.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver les volumes et l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public ainsi que les hauteurs existantes. Conserver le type de couverture (tuiles plates). Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements et maintenir les volets existants.

COIGNIERES

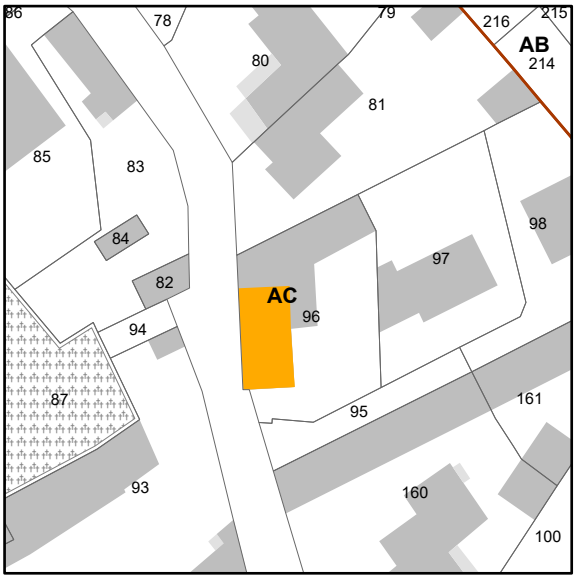

CO0024

Village

Maison d'habitation construite en 1788

6, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 96

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière avec façade à l'alignement de la rue.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des façades visible depuis l'espace public. Conserver l'identité architecturale, et les matériaux. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment les volets roulants et pavés de verre), les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

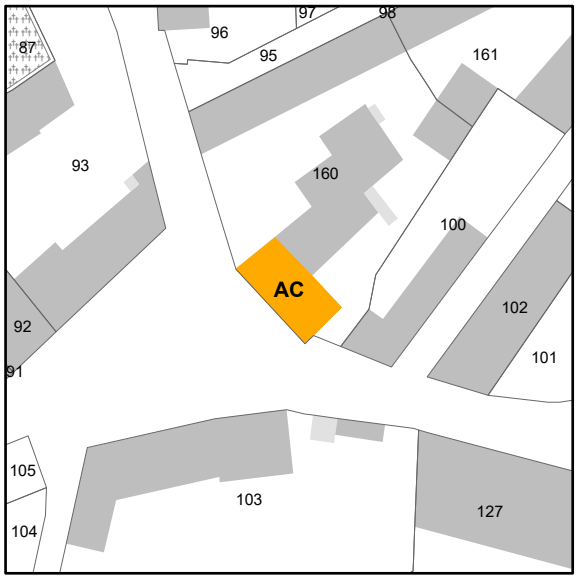

CO0021

Village

Maison bourgeoise édifiée avant 1819

20, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 160

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison bourgeoise en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade en parement, pierre d'angle. Les différents reliefs mis en avant permettent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une lucarne. Elle compose un ensemble avec les bâtisses en pierre meulière partiellement enduites sur l'arrière donnant sur cour ainsi qu'à l'arrière des garages. Présence de 2 cheminées en briques. Historiquement les fenêtres présentaient des garde-corps.

Prescription :
Conserver l'implantation à l'alignement des façades donnant sur l'espace public. Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux)/Préserver l'ordonnancement des modénatures de façade. La création de nouveaux percements est autorisée. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence .

COIGNIERES

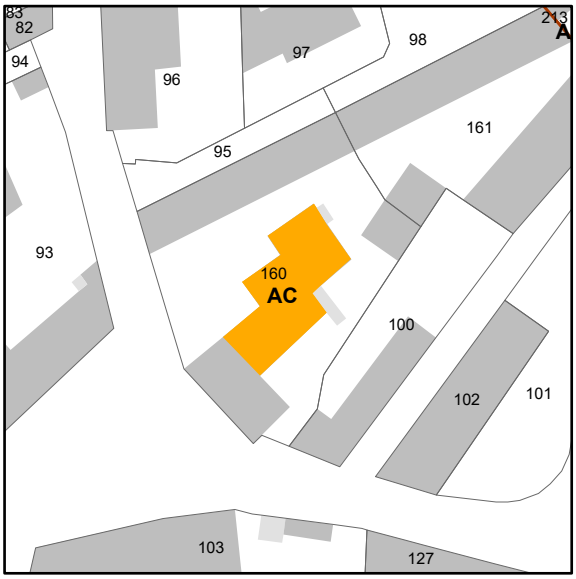

CO0062

Village

Maison d'habitation édifiée en 1819

2, rue de Neauphle le Château.

Références cadastrales:
AC n° 160

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en pierre meulière avec extensions aux volumes en excroissance et encadrement des menuiseries, l'accès à la rue se fait par une cour. La façade présente une lucarne d'accès au grenier.

Prescription :
Conserver l'implantation par rapport aux cours. Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, lucarne d'accès au grenier). Préserver l'ordonnancement des modénatures de façade. La création de nouveaux percements est autorisée. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0095

Village

Maison édifiée avant 1819

16, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 100

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison à étage entre deux sentes avec facade enduite claire, toit a double pans en tuile plate et cheminee, ouvertures rythmées marquees par des linteaux peints et une ferronerie ouvragee

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments et les accès piétons latéraux. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que de toiture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0022

Village

Salle municipale / Foyer rural construit avant 1819

10, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 102

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne maison (pour partie) du garde-champêtre. Construction en pierre meulière et tuiles plates de pays, le bâtiment est constitué de trois parties avec des hauteurs différentes et une façade aveugle sur la rue de la Prevenderie. C'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public, l'aspect extérieur ainsi que les matériaux de façade et toiture. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence .

COIGNIERES

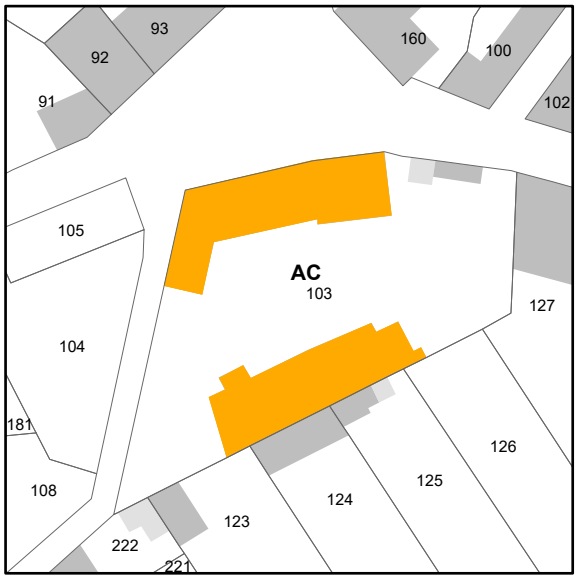

CO0014

Village

Maison d'habitation

7, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 103

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construction en pierre meulière, ancienne ferme composé d'une grange avec ses larges portes et d'une maison d'habitation en R+1. La partie sur rue est antéireure à 1819. C'est un bâtiment qualifiant et structurant pour l'espace public vecteur du caractère rural de la commune. Le bâti situé le long du domaine public a été édifié après 1819, l'autre avant 1819.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments et par rapport à l'espace public. Préserver les portes de granges. Conserver le type de couverture (tuiles plates). Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

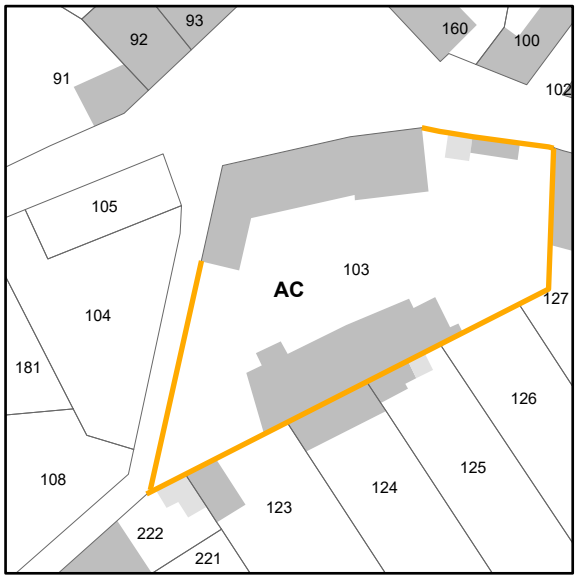

CO0015

Village

Mur de clôture antérieur à 1819

7, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 103

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

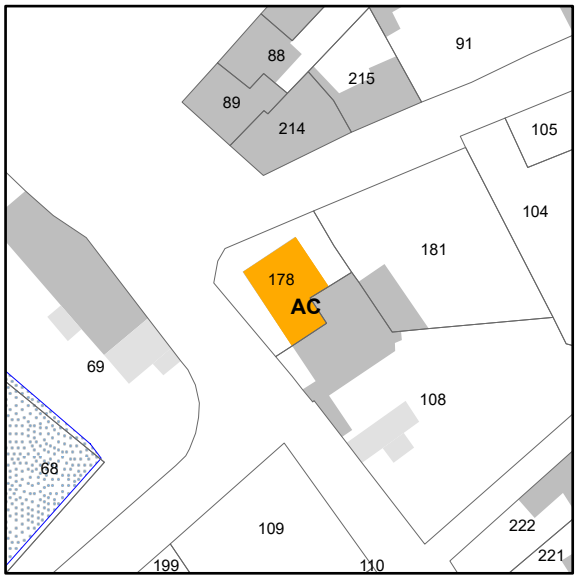

CO0011

Village

Maison d'habitation édifiée avant 1788

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 178

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en rocaille et toiture en tuiles plates construite sur une parcelle d'angle. Elle qualifie l'espace de la place du cœur du village avec sa clôture transparente et verdoyante en contraste avec les murs en meulières. Présence de cheminée en brique, garde-corps en ferronerie blanches et volets battants en bois.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation, la hauteur, l'identité architecturale et les matériaux. Préserver la clôture (muret en pierre surmonté d'une grille en fer forgé et doublé d'une haie). Maintenir les volets battants, garde-corps de fenêtre et cheminée. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

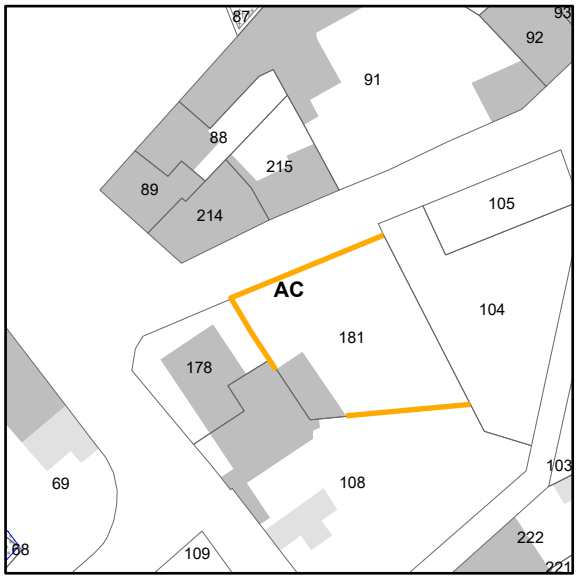

CO0004

Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 181

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières jointoyées à la chaux aérienne ton pierre, surmonté pour partie d'un chapeau maçonné. Construit avant 1819.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens servirons de référence.

COIGNIERES

CO0012

Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 178

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé recouverte de verdure, piliers du portillon en brique.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

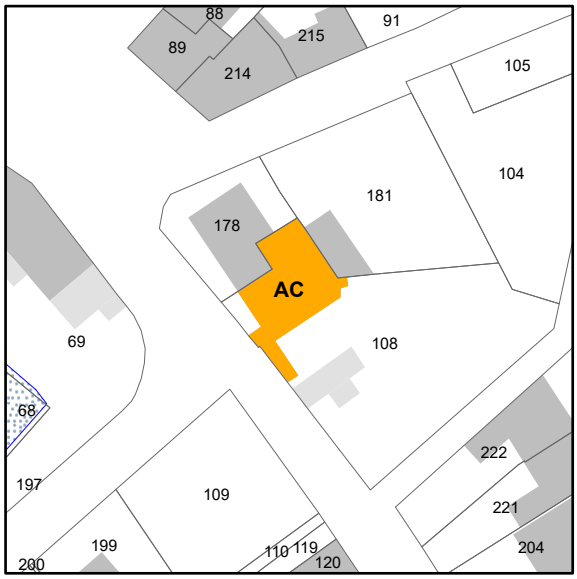

CO0094

Village

Maison de village édifiée avant 1788

6, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 106

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en rocaille avec sa clôture transparente et verdoyante en contraste avec les murs en meulières. Toiture à deux pans avec une extension en continuite sur la parcelle et un bâtiment d'entrée en avancée. Les volets sont en bois peint en blanc ainsi que les linteaux qui contrastent avec la roccaille. Présence de cheminées en brique et gardes-corps en fer forgé.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation, la hauteur, l'identité architecturale (cheminée, gardes-corps, volets battants) et les matériaux. Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions). En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Conserver le muret, aucun percement supplémentaire n'y sera autorisé.

COIGNIERES

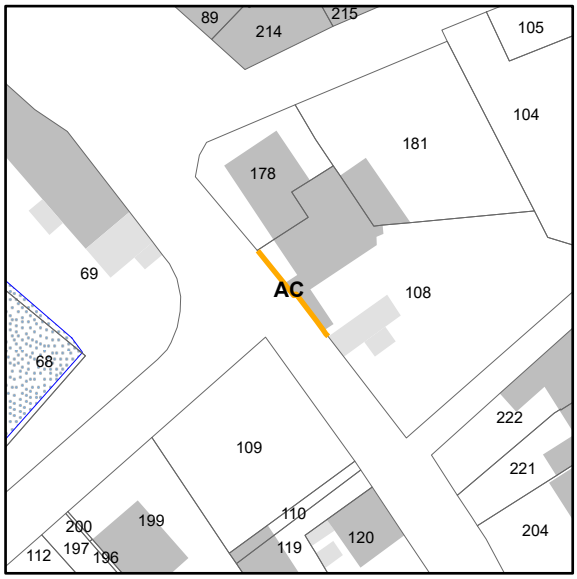

CO0005

Village

Mur de clôture édifié avant 1819

6, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 108

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre surmonté d'une claire-voie en fer forgé, piliers du portillon en brique. Partie ouest antérieure à 1788 et l'est à 1819.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. Aucun percement supplémentaire ne sera autorisé. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0013

Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 181

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières jointoyées à la chaux aérienne ton pierre, surmonté d'un chapeau maçonné ou couvert de tuiles selont les endroits. Construit avant 1819 et refait pour partie vers 2000.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens servirons de référence.

COIGNIERES

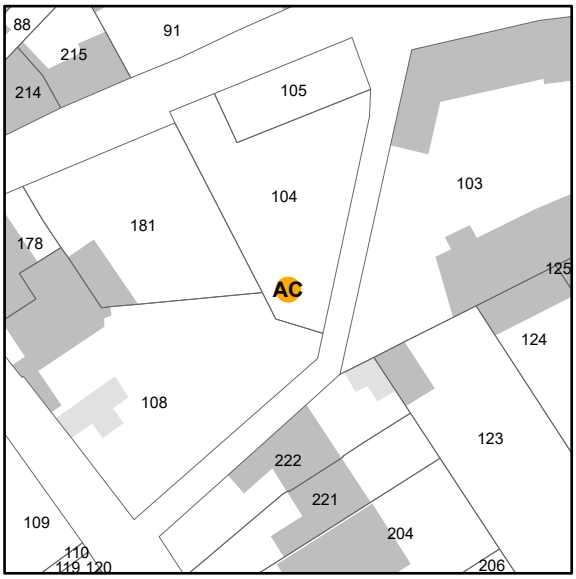

CO0252

Village

Puits

Sente du Clair de lune

Références cadastrales:
AC n°104

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
patrimonial

Description :
Ce puits faisait partie d'un jardin attenant à une fermette qui a été démolie vers 1995 pour élargir la rue.

Prescription :
ne pas démollir

COIGNIERES

CO0076

Village

Mur de clôture édifié pour partie avant 1819

2, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 205

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauratiion, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens servirons de référence.

COIGNIERES

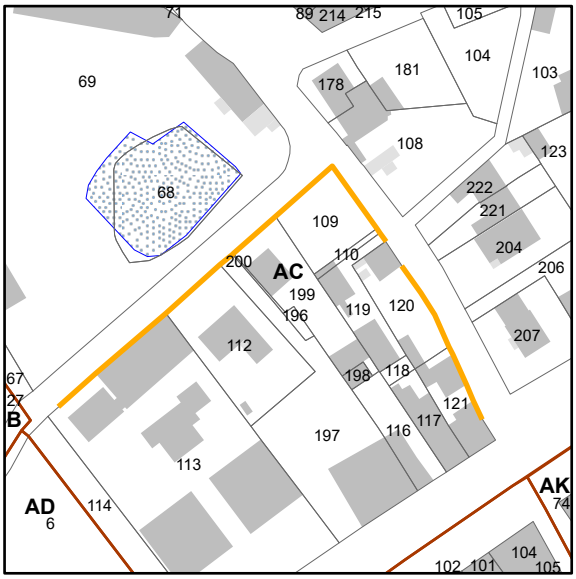

CO0010

Village

Mur de clôture antérieur à 1788

Avenue Marcel Dassault et rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 109, 110, 112, 113, 119, 120, 121, 197, 199 et 200

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

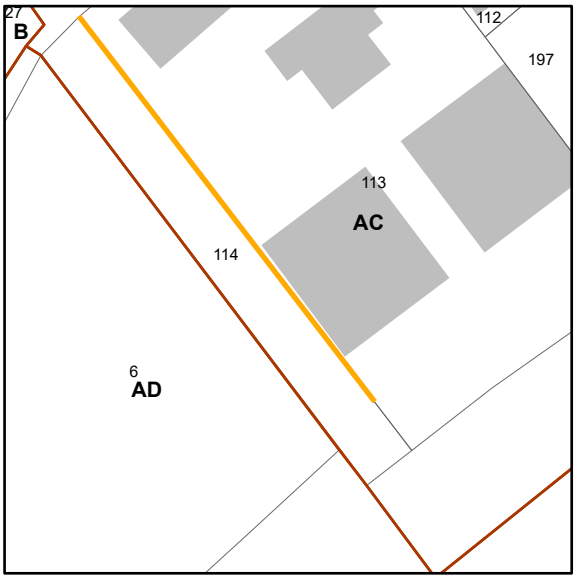

CO0113

Village

Mur de clôture

190, route nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 113 et 114

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur ancien édifié avant 1788 encore pour partie composé de pierre meulière mais plus largement remplacée par un mur en parpaings suite à un écroulement du mur ancien qui était dans le même alignement que la ferme Dassault et Bossu rue du Four à chaux.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0096

Village

Maison de village antérieure à 1819

188 RN10

Références cadastrales:
AC n°197

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison de plain-pied constituée de 3 corps de bâtiments continus en U. La facade présente des ouvertures basses, la toiture en pente douce est constituee de tuiles plates de pays avec une fenêtre en chien-assis. La partie ouest du terrain est délimitée par un muret largement végétalisé donnant sur le coeur d'ilot arboré

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, la hauteur, les volumes ainsi que les toitures, les matériaux de façade. En cas de réfection faire apparaître la meulière le cas échéant. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique en lien avec le projet référencé dans l'OAP Quartier de la Gare- rue des Etangs.

COIGNIERES

CO0016

Village

Ancien commerce - bistrot édifié avant 1819

1, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 117 et 121

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de ville de plan rectangulaire, surmontée d'une corniche avec une façade sur rue enduite en gris, les menuiseries sont encadrées. L'implantation et le gabarit de ce bâtiment assure l'articulation entre la Nationale et la rue des Etangs.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public ou projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique en lien avec le projet référencé dans l'OAP Quartier Gare - rue des Etangs.

COIGNIERES

CO0017

Village

Maison d'habitation construite en 1930

178, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 123

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en pierre meulière avec une toiture à deux pans, encadrement des menuiseries en brique, bandeau en brique, entrée surmontée d'une marquise et toiture en tuile mécanique. Elle est implantée en retrait par rapport à la rue, entouré d'un mur de clôture en pierre et surmonté d'une claire-voie.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments/Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux (meulière), ainsi que les toitures /La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

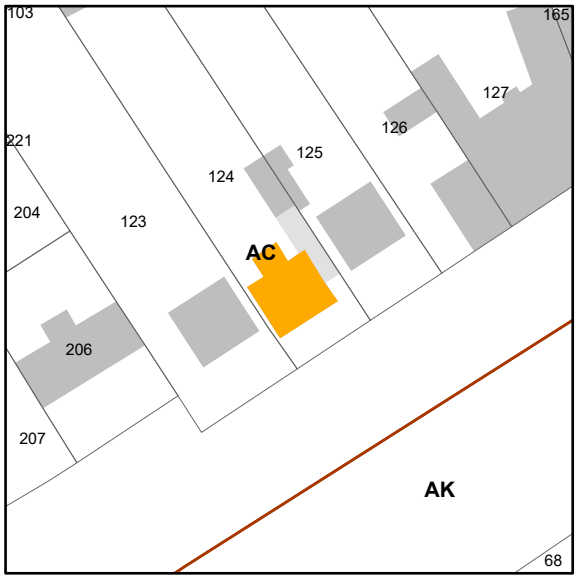

CO0018

Village

Maison d'habitation construite en 1930

176, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 124

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison avec façade enduite avec des bandes marron rappelant le style néo-normand en pans de bois.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, en cas de travaux de façade chercher à faire réapparaître la meulière le cas échéant. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0019

Village

Maison d'habitation construite en 1930

174, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 125

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison en pierre meulière avec une toiture à deux pans, linteaux et appuis de fenêtres en brique, toiture en tuile mécanique et muret surmonté d'une grille à claire-voie en fer.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments/Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux (meulière), ainsi que les toitures /La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

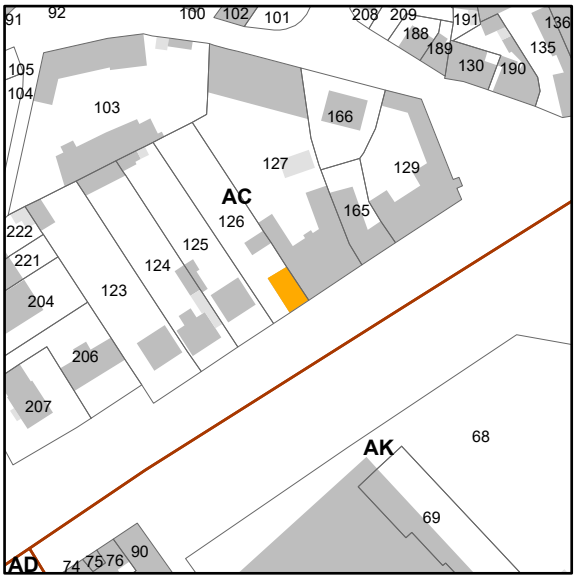

CO0119

Village

Maison de ville de 1819

172 RN10

Références cadastrales:
AC n°126

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

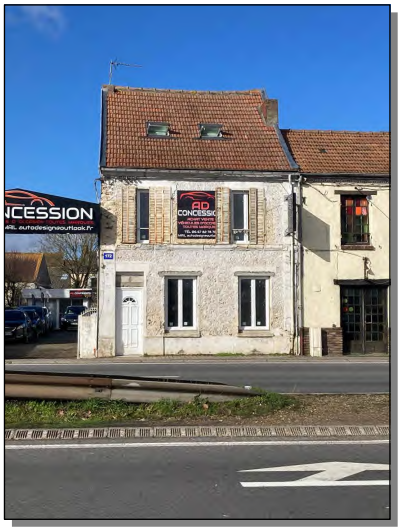

Description :
Maison de ville à un étage et comble, façade enduite et ouvertures plus hautes que larges avec volets clairs et linteaux blancs. La toiture présente une pente supérieure à 25° et des tuiles plates

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, et de toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'intérêt général. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénature, les éléments anciens serviront de réf.

COIGNIERES

CO0097

Village

Ancienne auberge dite "Le Capucin gourmand" édifiée avant 1819

170 RN10

Références cadastrales:
AC n° 127

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
ancienne auberge du Capucin gourmand, bâtiments structurés en U autour d'une cour arrière, façade sur rue en longueur à 1 étage et toit en pente douce (20°) et corniche sous toiture, soubassement en brique, ouvertures du RDC plus longues que haute, à l'inversement de celles de l'étage, avec vitres à petits carrreaux colorés et linteaux bois, présence d'une porte cochère et d'une enseigne en fer forgé.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, notamment les vitrages, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que les toitures/cheminée. En cas de réfection de façade ne pas masquer les éléments de décors (ferronerie, reliefs, poutres...);En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'un projet d'intérêt général.

COIGNIERES

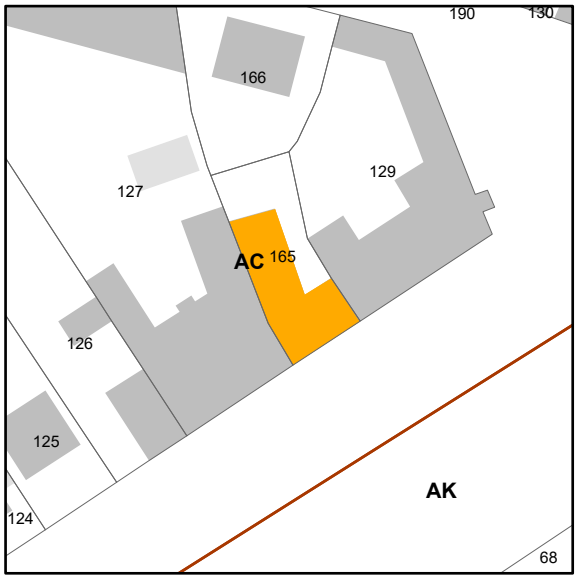

CO0098

Village

Maison de ville antéireure à 1819 (ancienne charcuterie)

168 RN10

Références cadastrales:
AC n° 165

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison d'un étage, porche et trace de porche au rez-de-chaussee correspondant à l'ancienne vitrine du commerce, fenêtres à volet en bois à l'étage et gardes-corps en fer forgé, façade enduite possiblement sur base de meulière, toiture à 2 pans en tuiles plates avec cheminée

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, toitures. En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements, retrouver le volume d'ouverture du porche. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du village historique ou d'intérêt général. En cas de travaux de rénovation ou entretien, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (enduit), les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0099

Village

Maison de ville- restaurant

162 RN10

Références cadastrales:
AC n° 129

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'un étage avec combles et toiture à double pans et extension sur l'arrière à pan simple d'un étage visible depuis la rue et marquant l'angle. Facade enduite recouverte de lambris, toiture en tuile plate.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments et le rythme des percements ainsi que les matériaux de toiture. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence afin que le bâti s'harmonise avec le caractère ancien du centre village. La démollition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'ensemble respectant l'esprit du centre village hitorique ou d'un projet d'intérêt général.

COIGNIERES

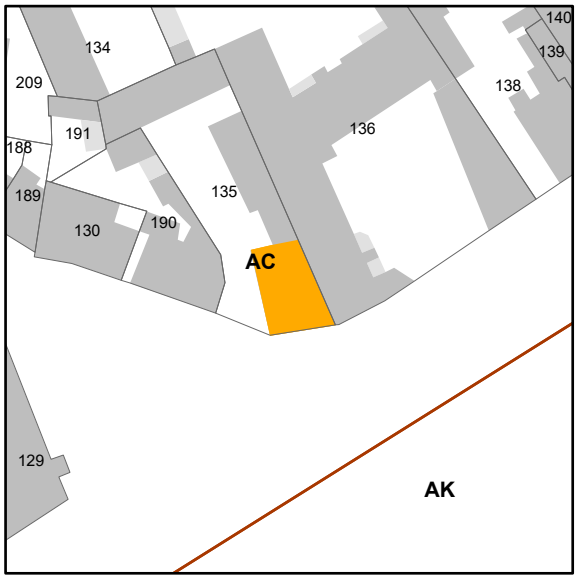

CO0044

Village

Maison de village antérieure à 1788 (ancien commerce-boucherie)

2, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 135.

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière et toiture en tuiles plates, caractérisée par son implantation à l'accès principal au cœur de village, un pan de toiture plus long, des menuiseries en bandeaux tournants et une lucarne de type capucine.

Prescription :
Façades donnant sur l'espace public (rue et passage) : Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes, l'ordonnancement des façades et les matériaux de façade et toitures. La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

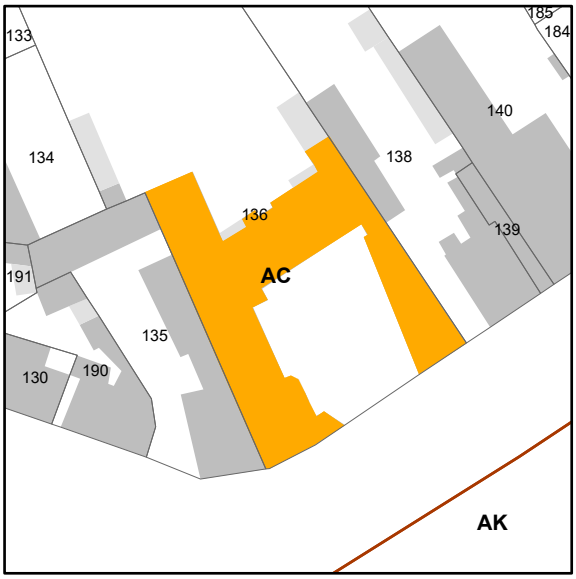

CO0101

Village

Ancien corps de ferme- Maison bourgeoise

156 RN10

Références cadastrales:
AC n° 136

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
La partie Est est antérieure à 1788, le reste de l'édifice a été édifié entre 1788 et 1819. Ensemble de bâtiments anciens formant un U ouvert sur la rue par un muret avec soubassement en meulière surmonté d'une grille en fer forgé et colonettes en rocaille recouvertes de pots-à-feux. Les bâtiments présentent un étage et des toitures à au moins deux deux pans en tuile plate avec des avancées/porches. Les façades sont enduites mais soupçon de meulière finition rocaillée, la façade intérieure ouest présente une inscription peinte, la cour est plantée. La cloture est composée d'un muret en pierre meulière surmontée d'une grille en fer forgé.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes (hauteur), les matériaux/décors de façade et toiture, la grille, le muret, le mur. Les dispositifs d'enseigne devront être discret et laisser la façade apparente. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux d'entretien/ rénovation, le bâti sera débarrassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0105

Village

Maison de ville antérieure à 1819

150, RN10

Références cadastrales:
AC n°138

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison de bourg en R+1 avec RDC vitré (ancien commerce) et façade enduite, ouvertures hautes à l'étage et toiture à 4 pans. La façade présente un décor de colonettes aux angles et une corniche avec trace d'ancienne frise au linteau ainsi que des gardes-corps. Anciennement la toiture était formée de tuiles plates.

Prescription :
Ne pas démolir.Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, les hauteurs, les matériaux-décors de façade/toitures. En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens feront référence. Les dispositifs d'enseigne devront être discrets

COIGNIERES

CO0106

Village

Ancienne auberge royale édifiée avant 1788

152 RN10

Références cadastrales:
AC n° 140

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne auberge royale (séjours de rois), perpendiculaire à l'espace public, façade recouverte d'un enduit clair et d'un bardage bois côté rue, toiture à 4 pans en tuiles de pays avec cheminée. Porche avec poutre apparente subsistant permettant d'accéder à la cour arrière avec bornes chasse-roues.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à l'espace public, l'identité architecturale (cheminée, bornes chausses-roues, poutre...), les volumes et les hauteurs. Façades : conserver les matériaux et toitures. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment de bardage), les matériaux anciens feront référence. L'enseigne sera discrète et le proche conservé.

COIGNIERES

CO0102

Village

Maison de ville édifiée après 1819

146 RN10

Références cadastrales:
AC n°0184

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison à étage. Façade enduite avec corniche, fenêtres à bandeaux tournants et ferronerie côté rue, volets bois et appuis en saillie, cheminées anciennes. Bâtiment donnant sur une cour arrière arborée visible depuis le porche voisin.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public, les hauteurs existantes et le type de couverture (tuiles plates). Façades : faire reparaître la pierre meulière le cas échéant, en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants et maintenir les volets et ferroneries ouvragées et cheminées. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

COIGNIERES

CO0048

Village

Bâtiment accueillant un restaurant

142, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 146

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Restaurant "auberge de la Poste". construit au XIX siècle, ce relais devient bien national en 1793. Puis il est vendu à des particuliers et il change à plusieurs reprises de propriétaires. De nos jours, il abrite un restaurant et une maison particulière. Façade enduite, marquise en RDC, fenêtres à bandeaux tournants, historiquement appuis en saillis (servant de pot de fleurs) et fenêtres avec gardes-corps ouvragés .

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation et les volumes du bâtiment. Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale sur la façade arrière uniquement. Le rythme de la façade sur la RN10 devra être maintenu (pas d'ouverture supplémentaire). Volets bois, marquise et cheminée à maintenir. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés et enseignes qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

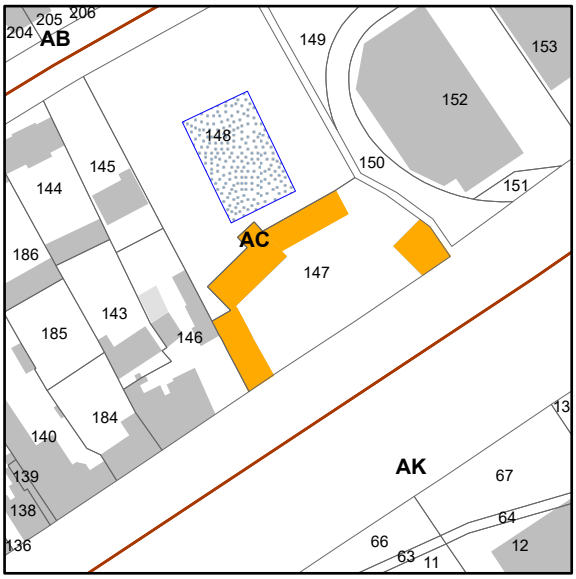

CO0047

Village

Ancien relai de poste

140, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 147

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancien relai de poste composé de quatre bâtiments , construits en pierre meulièrevers la fin du XIX siècle autour d'une cour centrale plantée d'un saule pleureur. Le bâtiment central est utilisé comme habitation, il est constitué d'un seul niveau avec un comble, la façade est caractérisée par les encadrements des menuiseries en bois, trois lucarnes de type capucine. Le bâtiment à l'ouest est un auvent ouvert à colombage, ancienne écurie avec fenêtres en chien-assis.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, ainsi que les toitures (tuile plate). La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public. La composition paysagère du jardin et la mare sont également à préserver.

COIGNIERES

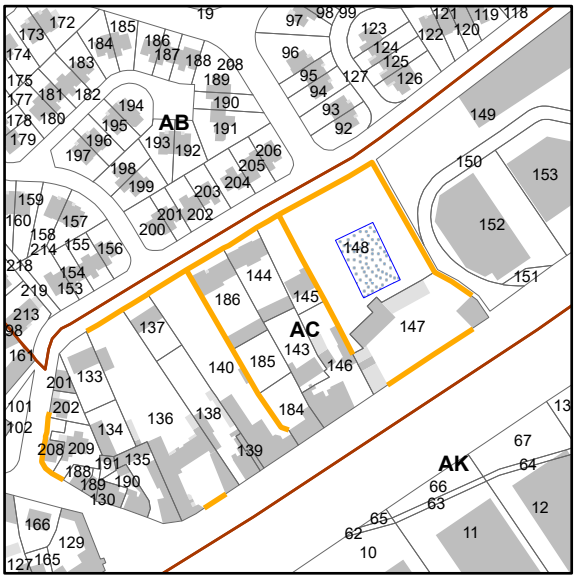

CO0045

Village

Mur de clôture édifié après 1819 pour les parties donnant sur domaine public et avant 1788 pour les parties situées en limites séparatives

Route nationale, rue de la Prevenderie et rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 136, 137, 140, 144, 145, 146, 147, 148, 184, 185, 186, 188, 202, 208 et 209

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs et muret en pierre meulière, cetains couronnés de tuiles traditionnelles. Ils sont qualifiants pour l'espace public.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie limitée à une ouverture maximale par parcelle de 2,5 m de large. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0049

ZI Marais - Broderie

Maison de village et anciens commerces, antérieurs à 1788

141, 143 et 145 route Nationale et 16, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AK n° 74, 75, 76 et 90

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Ces bâtiments par leurs gabarits villageois, leurs caractéristiques et leurs implantations marquent un angle structurant de la ville. Les façades sont enduites avec des volets en bois à l'étage, avec corniche et cheminée en brique. Bâtiment visuellement dégradé (fissure, cheminée inclinée), nécessitant d'importants travaux tant extérieurs que sur la structure.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public; La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public ou projet d'ensemble respectant l'esprit du centre-village historique et en garantissant le lien avec le quartier gare . Se référer à l'OAP quartier gare. En cas de travaux de réfection, les éléments anciens serviront de référence pour la restauration du bâti. Les volets bois seront à maintenir ainsi que le rythme des ouvertures.

COIGNIERES

CO0050

ZI Marais - Broderie

Ancienne auberge édifiée avant 1819 devenue ensuite ferme

20, 20 bis, 22, 24 et 26 rue du Four à Chaux et 147, route Nationale 10

Références cadastrales:
AD n° 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104 et 105

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Ensemble construit autour d'une cour. Bâtiments, construits en pierre meulière, toiture composée de tuiles plates. Le gabarit des bâtiments, les hauteurs, les matériaux, le mur de clôture témoignent du passé rural. Présence d'un banc en pierre côté RN10 où Marie-Antoinette se serait assise lors d'une étape.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que de toiture,les hauteurs existantes et les implantations par rapport à la rue et par rapport à la cour. Préserver la forme de la cour et le mur de clôture en pierre. La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés, les éléments anciens feront référence.

COIGNIERES

CO0059

ZI Marais - Broderie

Maison édifiée vers 1930

13, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AD n° 20

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Petite maison en meulière implantée au milieu de la parcelle, sa façade est caractérisée par un escalier pour accéder à l'intérieur de la maison, des volets en persiennes. La clôture est composée d'un muret surmonté d'une grille en fer forgé.

Prescription :
Conserver l'implantation du bâtiment, son identité architecturale, les volumes, matériaux de façade et toiture. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence. En cas de percements nouveaux respecter les proportions des percements existants.

COIGNIERES

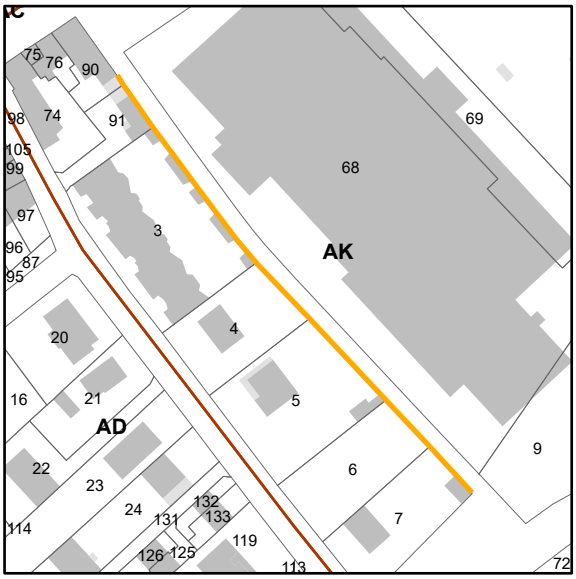

CO0120

ZI Marais - Broderie

Mur de clôture édifié après 1819

2 au 14, rue du Four à Chaux (fonds de parcelles)

Références cadastrales:
AK n° 3, 4, 5, 6, 7, 90 et 91

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre, longeant le GR11

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. Aucun percement autorisé. Démolition autorisée en cas de projet d'ensemble (cf OAP).

COIGNIERES

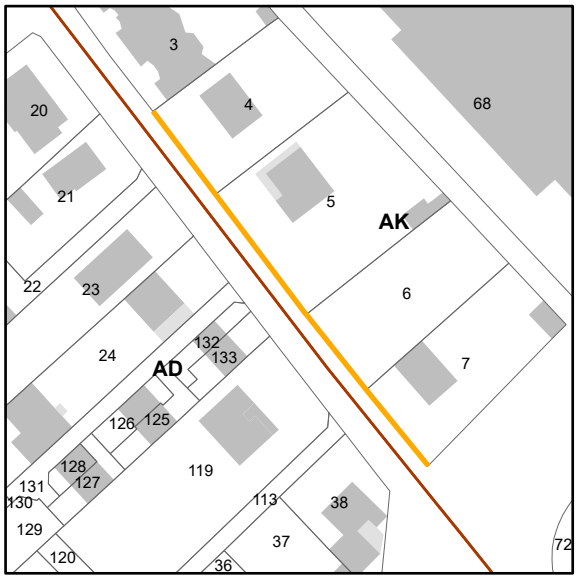

CO0051

ZI Marais - Broderie

Mur de clôture édifié après 1819

Du 2 au 8, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AK n° 4, 5, 6, et 7

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
En pierre meulière jointoyé à la chaux aérienne ton pierre et surmonté d'un chapeau maçonné et des piliers pour les portails en pierre meulière.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture de 2.5m maximale par parcelle. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence. Démolition autorisée en cas de projet d'ensemble (cf OAP).

COIGNIERES

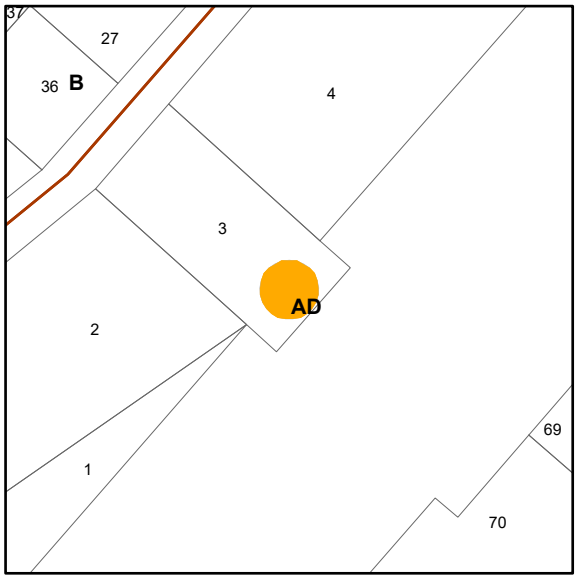

CO0070

ZI Marais - Broderie

Château d'eau

Route Nationale 10

Références cadastrales:
AD n° 3

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Inauguré en 1935, il se voyait de loin dans la plaine dénudé. Il se dissimule aujourd'hui parmi les peupliers que Marcel Dassault à faire planter. Sa construction : fouille et construction d'un avant puits du sol au plan des eaux d'un diamètre intérieur à 1,2m revêtu de parpaings de ciment, avec dans la partie supérieure en protection des infiltrations hivernales une ceinture en béton de ciment.

Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver les volumes.

COIGNIERES

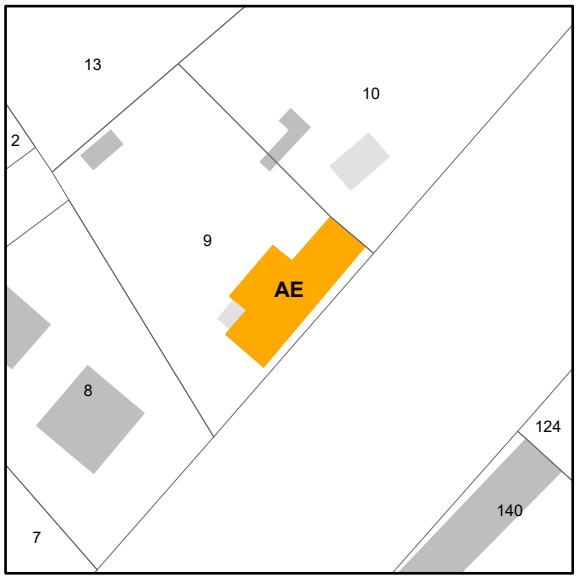

CO0055

ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation édifiée en partie avant 1788 puis avant 1819

282, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 9 et 10

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Authentique maison paysane. Elle est composée de 2 habitations en meulière construite à l'alignement de la rue. Composée de deux bâtiments accolés et de hauteurs différentes, de linteaux et de menuiseries en bois ainsi que d'appuis en brique. La toiture est composée principalement de tuiles plates de pays avec une lucarne de type capucine. Ce bâti est implanté au sein d'un verger planté d'arbres fruitiers qui participent au caractère patrimonial à préserver.

Prescription :
L'extension sera autorisée dans le respect de l'identité architecturale. Ce bâtiment est à préserver dans son apparence ainsi que dans la mise en oeuvre des techniques de rénovation. La pierre meulière devra rester apparente, les menuiseries en bois, couverture en tuiles plate de pays et cheminées en briques seront à préserver ainsi que la composition paysagère du jardin, notamment les vergers. Les matériaux tels que le PVC et le ciment gris sont proscrits.

COIGNIERES

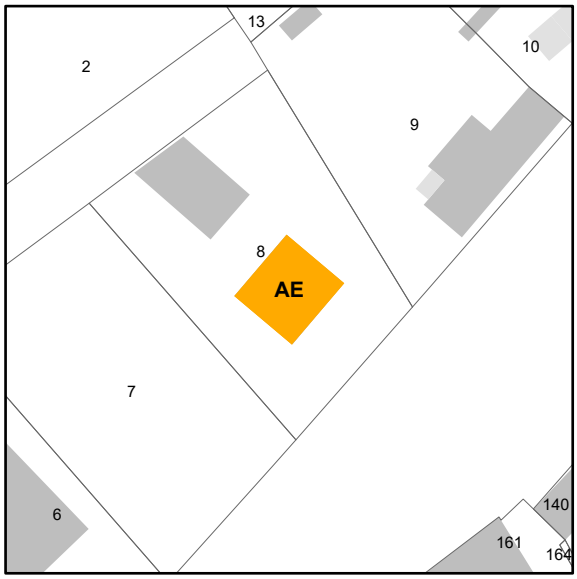

CO0056

ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation édifiée après 1899

284, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 8

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en meulière, de plan carré implantée au milieu de la parcelle, sa façade est caractérisée par un escalier qui donne accès à l'intérieur, un oriel en brique surmonté d'une toiture en tuiles.

Prescription :
Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes et matériaux de toiture et façades. En cas d'enseigne assurer la discrétion et l'insertion architecturale et urbaine. En cas de changement des fenêtres, celles-ci devront préférentiellement présenter des petits bois à 3 carreaux.

COIGNIERES

CO0053

ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation et dépendances édifiées avant 1788

10, rue des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
AE n° 103

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ensemble de 4 bâtiments (un ancien pavillon de chasse, 2 maisons et une annexe) ouverts sur une cour, façades enduites en blanc, toiture en tuiles plates.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation du bâtiment, les volumes et la composition paysagère du jardin notamment l'ordonnancement plein/vide. Tout arbre abattu sera replanté à l'équivalent. Conserver l'identité architecturale, les matériaux de façade et de toiture (tuile plate). En cas de travaux de rénovation ou d'entretien, les bâtiments seront débarrassés des matériaux rapportés qui les dénaturent. Les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0058

ZI Marais - Broderie

Auberge des trois peupliers édifiée avant 1788

296, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 88

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne auberge implantée sur la route nationale 10, bâtiment enduit en blanc et les éléments en bois peint en bleu. Toiture à quatre pans en tuiles plates. Le parking est bordé d'un petit muret en pierre. Présence de bornes chausse-roues au niveau du portail. Fenêtres à petits carreaux et cheminée en briques.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver les matériaux de toiture (tuile plate de pays). Conserver le auvent, les ouvertures, l'effet colombage, la corniche, les bornes chausse-roues, la volumétrie du bâtiment. Conserver le muret bordant le parking. En cas de travaux (surélévation, entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0116

ZI Marais - Broderie

Mur

296, route nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 88

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Muret bas en pierre meulière avec colonettes émergeant aux angles. Il délimite la partie réservée au stationnement avec le reste de la parcelle.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0107

ZI Marais - Broderie

Ancienne ferme, antérieure à 1819

294, RN10 et 1 et 3, rue des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
AE n° 105

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne ferme présentant des façades enduites et volets bois et marquant le croisement avec la rue des Hautes Bruyères en rive de l'ancienne voie royale. Ancienne cheminée en briques. Historiquement la toiture était composée de tuiles plates de pays de couleurs variées. Présence de bornes chausse-roues et d'une plaque en fonte sur la façade du bâtiment à l'angle R N10/rue des Hautes Bruyères, seul spécimen restant sur Coignières.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public et à la cour. Conserver les hauteurs existantes. Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent (notamment de bardage/ la toiture), les matériaux anciens feront référence. Les volets bois seront réinstallés (rythme des façades).

COIGNIERES

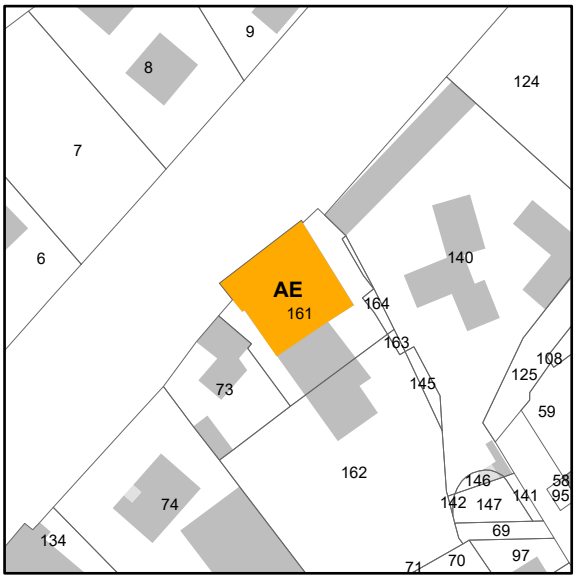

CO0108

ZI Marais - Broderie

Ancienne auberge édifiée avant 1788

229 RN10

Références cadastrales:
AE n° 144

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Bâtiment en longueur avec un étage et des combles, présentant un enduit clair, alternance des rythmes d'ouvertures et auvent recouvert de tuiles plates. La toiture est également recouverte de tuiles plates de pays aux couleurs variées et présente une longue fenêtre en chien-assis. Présence de cheminée ancienne. Historiquement les fenêtres étaient composées de 2x3 carreaux et la façade présentait des volets battants.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments, l'auvent, les cheminées, les modénatures des fenêtres Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade et de toiture. En cas de travaux (entretien, restauration), le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence .

COIGNIERES

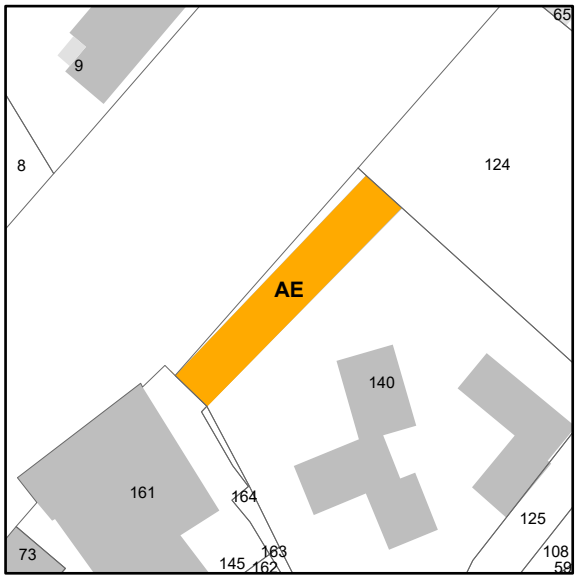

CO0109

ZI Marais - Broderie

Ancienne ferme-auberge

223 RN10

Références cadastrales:
AE n° 140

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Bâtisse d'un étage implanté en longueur parallèlement à la route. La façade est recouverte d'un crépis clair taloché, avec une alternance d'ouvertures carré et rectangulaires, toit à double pan et tuiles industrielles foncées. Historiquement la toiture était composée de petites tuiles de pays de nuances variées et une cheminée était présente sur la toiture. La façade présentait également des volets battants.

Prescription :
Conserver l'implantation du bâtiment par rapport à la rue, le rythme de la façade et les matériaux. L'extension sera autorisée sur l'arrière. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence. Les volets seront réinstallés (rythme des façades).

COIGNIERES

CO0110

ZI Marais - Broderie

Maison de village édifiée avant 1819

12 rue des Broderies

Références cadastrales:
AE n° 25

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison à façade en meulière et menuiseries bois, toiture à double pans avec cheminée en brique.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments / Conserver l'identité architecturale, les volumes, les percements ainsi que les matériaux de façade et de toiture. En cas de travaux d'entretien ou de restauration, le bâti sera débarassé des matériaux rapportés qui le dénaturent, les matériaux anciens serviront de référence.

COIGNIERES

CO0111

ZI Marais - Broderie

Maison de village antérieure à 1788

15 rue des Broderies

Références cadastrales:
AE n° 98

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison d'un étage en pierre meulière, toiture à double pans en tuiles plates avec présence d'un chien-assis et d'une cheminée ancienne. Accompagnée d'une petite annexe en pierre meuière.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, les percements ainsi que les matériaux de toiture et de façade et la cheminée.

COIGNIERES

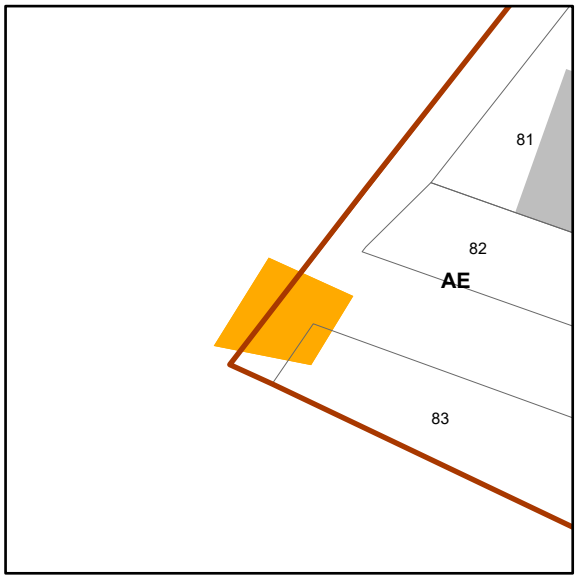

CO0154

ZI Marais

Ponceau "Port Malpou" édifié entre 1668 et 1685 (ancienne voie Royale)

chemin des Essarts

Références cadastrales:

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de Rivière situé en limite avec la commune des Essarts-Le-Roi non loin de la RN10. Ce ponceau est situé sur l'ancienne voie Royale et contenait historiquement bornes à felurs de lys.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

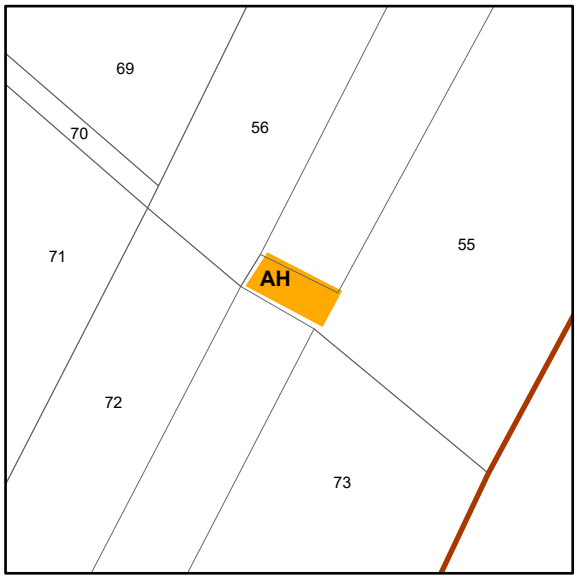

CO0153

ZI Marais - Broderie

Ponceau édifié avant 1788

Rigole du lit de Rivière

Références cadastrales:
AH n°55

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de Rivière situé entre la raffinerie du Midi et la commune de Levis-Saint-Nom. Historiquement ce ponceau assurait le passage du chemin menant à la ferme des Néfliers (chemin dit "du trou Ortôt")

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

CO0155

ZI Marais - Broderie

Ponceau édifié entre 1668 et 1685

Route de Lévis-Saint-Nom croisement Route du Val Favry

Références cadastrales:
AH n°37-56 AI n°9-13-41

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et Historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de rivière au nord de l'étang du Val favry au niveau du croisement du GR11 et des rigoles et à proximité immédiate du parking du Val Favry. Historiquement ce ponceau présentait des bornes à fleurs de lys.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

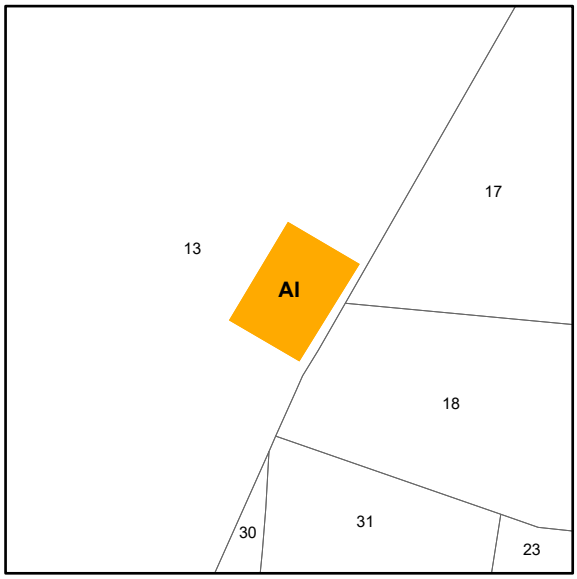

CO0156

ZI Marais - Broderie

Ancien lavoir

Rte du Val Favry

Références cadastrales:
AI n°18

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et Historique

Description :
Ancien lavoir situé le long de la route du Val Favry juste dans le contrebas vers la zone agricole au niveau du panneau de l'entrée de ville. A ce jour, ce lavoir est entièrement recouvert de végétation.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine. Retravailler sa mise en valeur, notamment en nettoyant et en entretenant la végétation sur cette zone afin de rendre ce lavoir visible.

COIGNIERES

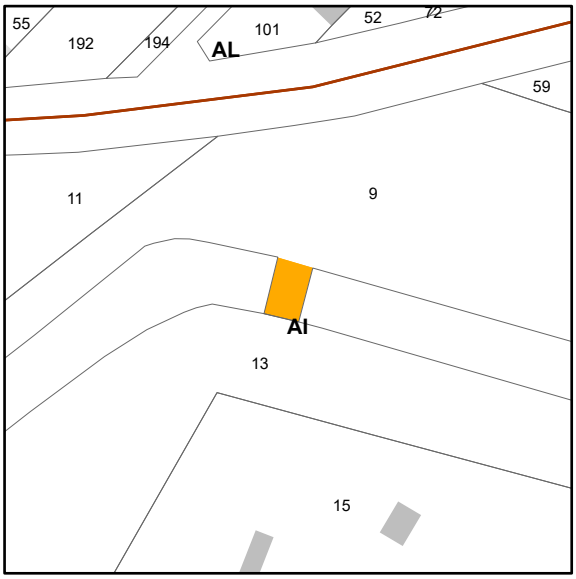

CO0157

ZI Marais - Broderie

Ponceau édifié entre 1668 et 1685

Rue du Mesnil-Saint-Denis

Références cadastrales:
AI n°9

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et Historique

Description :
Ponceau de la rigole du lit de rivière situé non loin des jardins familiaux. Historiquement ce ponceau présentait des bornes à fleurs de lys.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

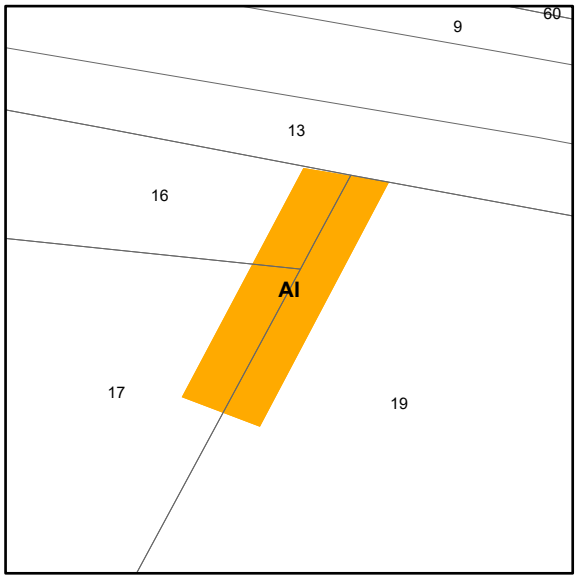

CO0158

ZI Marais - Broderie

Digue construite avant 1788

Vallée du Fay

Références cadastrales:
AI n°16, 17, 19

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Digue située à proximité des rigoles royales et à la limite d'une part de la parcelle AI 19, d'autre part des parcelles AI 16 et 17 qui comprend un tunnel d'écoulement des eaux pluviales qu'il convient de préserver voir de consolider. Cette digue est recouverte de végétation.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine. Tunnel d'écoulement des eaux pluviales qu'il convient de préserver voir de consolider.

COIGNIERES

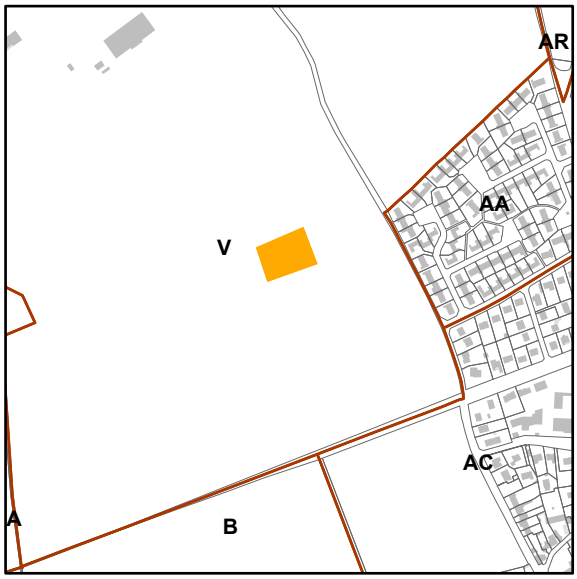

CO0117

Hautes Bruyeres

Ruines d'une ancienne maison forte entourée de douves édifiée avant 1788 mais qui n'existe plus à ce jour

La Maison rouge, Chemin de la Butte aux chiens

Références cadastrales:
V n° 279

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Paysager

Description :
Trace au sol d'une ancienne maison forte appelée "la maison rouge".

Prescription :
Empreinte au sol à préserver. En cas de travaux des fouilles permettraient d'enrichir la connaissance du patrimoine communal

COIGNIERES

CO0072

Hautes Bruyeres

Villa du golf et pavillons adjacents

Chemin de la Butte aux chiens

Références cadastrales:
0V n° 279

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain.

Description :
C'est en 1966 que l'industriel Marcel Dassault acheta ici trois hectares, il y fit construire une grande maison rectangulaire, du style du Petit Trianon de Versailles, entourée d'arcades de marbre. Une plate-forme pour hélicoptère fut aménagée. Deux pavillons marquent l'entrée du domaine.

Prescription :
Ne pa démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les matériaux de façade et toitures, En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants.

COIGNIERES

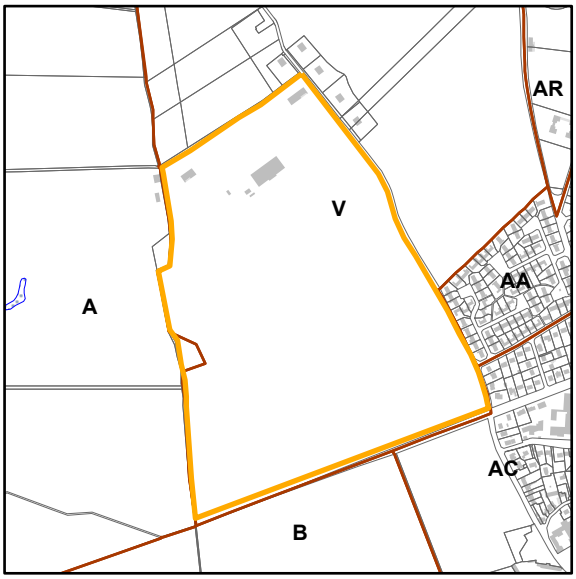

CO0164

Hautes Bruyeres

Mur de clôture

rue des étangs / allée des Pommiers / villa du Golf

Références cadastrales:
OV n°279

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture en pierres taillées surmonté d'un chapiteau, construit vers 1965.

Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture de 2,5m maximale par parcelle. En cas de dégradation/ entretien/restauration, les murs seront débarassés des matériaux rapportés qui les dénaturent, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux anciens d'origine, les éléments anciens serviront de référence.

COIGNIERES

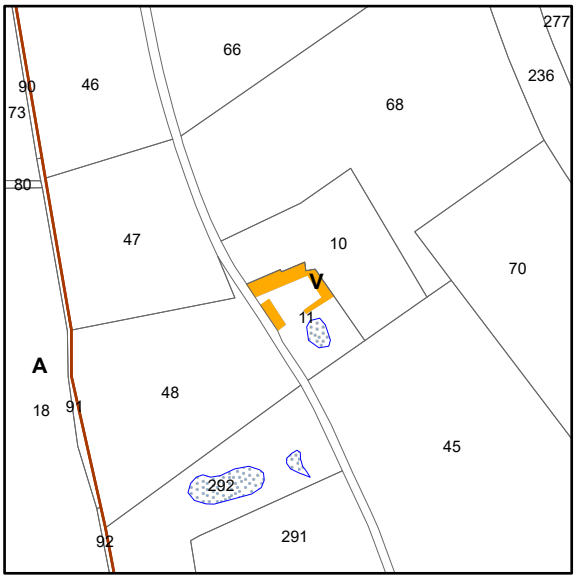

CO0052

Hautes Bruyeres

Ancien corps de ferme édifié avant 1788.

La Grosse Haie, Chemin de la Butte aux Chiens

Références cadastrales:
0V n° 10 et 11

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Cet ancien corps de ferme se compose de 4 bâtiments ouverts sur une cour, construit en pierre meulières, certains murs sont enduits en blanc. Aujourd'hui il est utilisé comme habitation. La toiture est composée historiquement de petites tuiles de pays. Présence d'une cheminée ancienne. La parcelle comprend par ailleurs une mare.

Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, la cheminée ainsi que les matériaux de toiture et façade, En cas de percements nouveaux, respecter les proportions des encadrements existants. La mare est également à conserver.

COIGNIERES

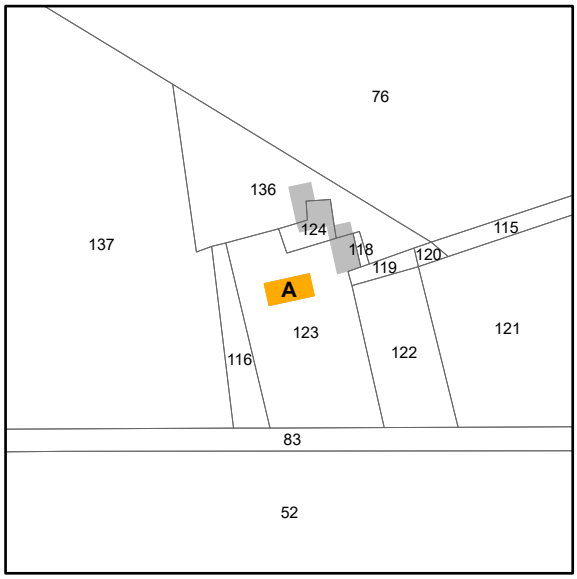

CO0115

Hautes Bruyeres

Maison ancienne édifiée après 1819

Bois de la Kabiline, Chemin de la Butte aux Chiens

Références cadastrales:
A n° 123

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Maison ancienne à petites tuiles située dans le bois de la Kabiline.

Prescription :
Ne pas démolir. Conserver l'implantation des bâtiments. Conserver l'identité architecturale, les volumes, ainsi que les matériaux de toiture et de façade, notamment les effigies qui ornent la façade.

COIGNIERES

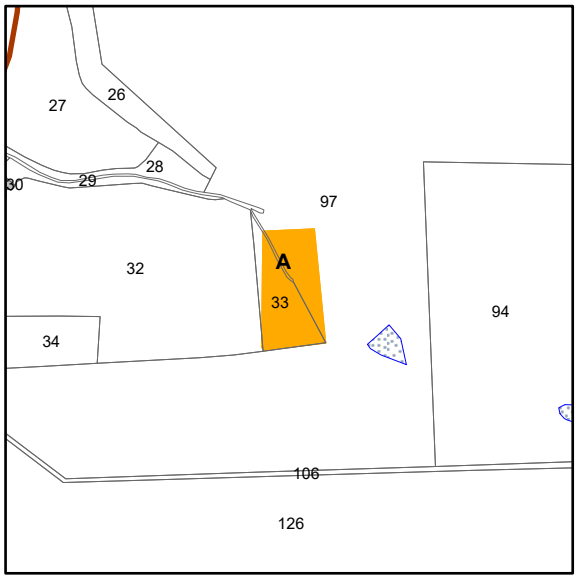

CO0162

Hautes Bruyeres

Ponceau construit avant 1788

Le Bois de la Kabiline

Références cadastrales:
A n°33

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Ponceau situé dans le bois des Hautes Bruyères au niveau du petit Etang, au niveau du pont à la louve, non loin du grand étang,constitué de pierres meulières assemblées à la chaux aérienne, dont la solidité est assurée par la forme en arc. Il a été construit avant 1788 et probablement encore antérieurement car aménagé à l'époque où le prieuré des Hautes Bruyères était en activité (12e - 18e siècle).

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

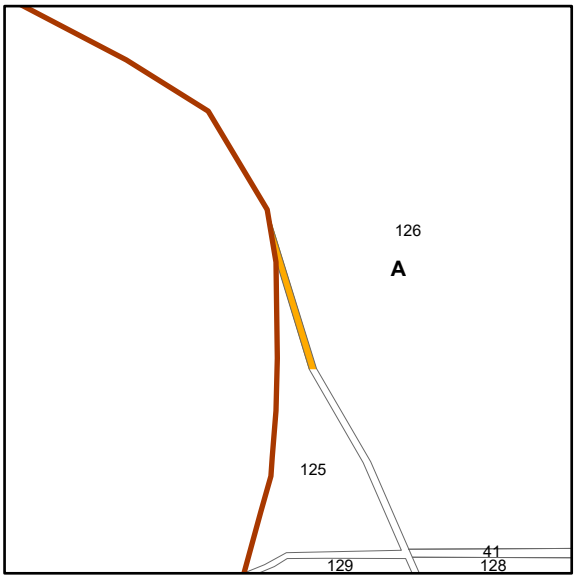

CO0161

Hautes Bruyeres

Ponceau

Le Bois des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
entre A 125 et A 126

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain - historique

Description :
Ponceau situé dans le bois des Hautes Bruyères menant au petit étang sur la sente de Saint-Rémy-l'Honoré, en rive du GR11, constitué de pierres meulières assemblées à la chaux aérienne, dont la solidité est assurée par la forme en arc.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

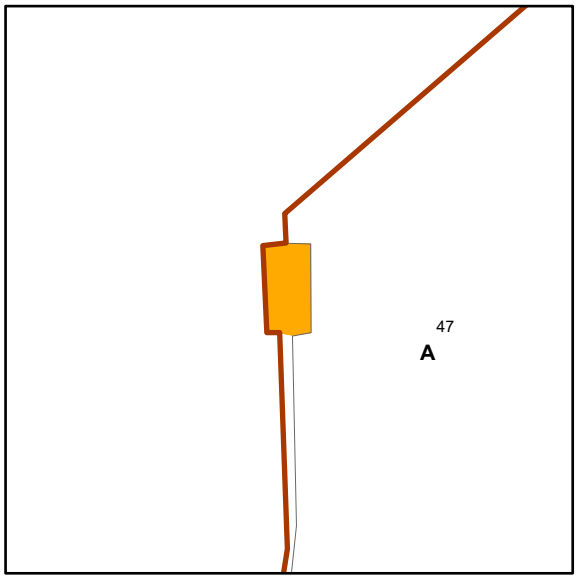

CO0159

Hautes Bruyeres

Ruines d'un lavoir édifié après 1819

Le Bois des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
limitrophe A47

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Historiquement, ce lavoir relevait du Prieuré des Hautes Bruyères. Il était alimenté par le ruisseau de la Fontaine des Pères.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux préserver les éléments découverts et dans la mesure du possible reconstruire avec les matériaux d'origine.

COIGNIERES

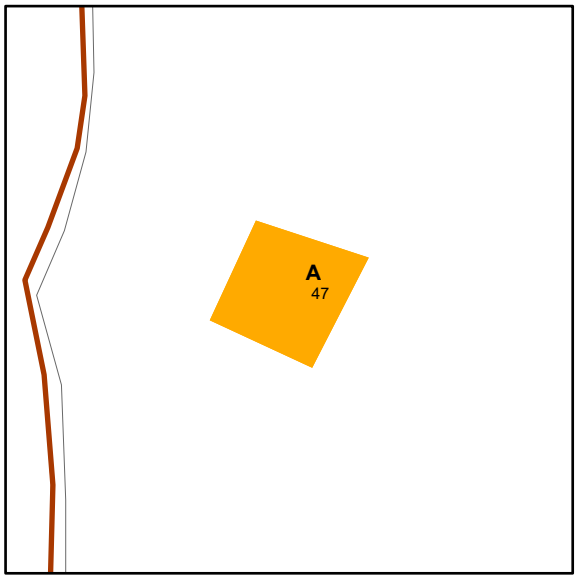

CO0160

Hautes Bruyeres

Fontaine des Pères édifiée vers le XIIe siècle

Bois des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
A n°47

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Construction réalisée en pierre de meulière assemblée à la chaux aérienne avec clef de voute. C'est à priori la première véritable source qui alimente la Mauldre. Historiquement cette fontaine servait à l'alimentation du Prieuré des Hautes Bruyères fondé en 1114.

Prescription :
Ne pas démollir. En cas de travaux de rénovation ou en cas de dommage reconstruire avec les matériaux d'origine

COIGNIERES

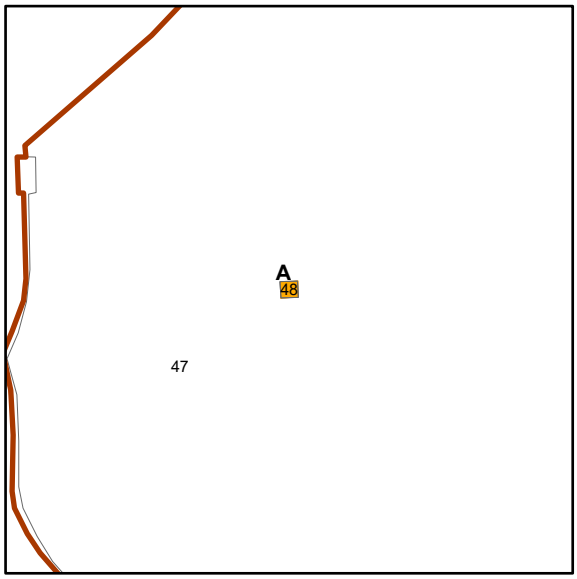

CO0118

Hautes Bruyeres

Ancienne chapelle édifiée avant 1788

Bois des hautes Bruyères

Références cadastrales:
A n° 48

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
ancienne chapelle actuellement en ruine (plus de toiture) située dans le bois des hautes Bruyères

Prescription :
Ne pas démollir, implantation, volumétrie, façades à préserver. En cas de travaux il conviendra d'utiliser des matériaux en cohérence avec l'âge du bâtiment.